

III. — MAROC

I. — SOULÈVEMENTS URBAINS, PROCÈS EN CHAÎNE ET RÉPRESSION POLITIQUE

Au terme de l'année 1983, la situation de l'économie marocaine reste très préoccupante, en dépit ou du fait même de l'adoption de mesures budgétaires, axées sur le redressement du déficit public et le retour à la vérité des prix, mesures plus ou moins imposées par le FMI en contrepartie de ses facilités de crédit. Affaiblie par le poids des dépenses militaires, ruinée par la corruption et une mauvaise gestion, l'économie du pays n'a pas encore digéré les handicaps cumulés de trois années de sécheresse, ni les retombées financières de l'envolée du dollar, et de la facture pétrolière, ni les nouvelles contraintes des mesures protectionnistes de la CEE. Appelé à réduire un endettement croissant, le gouvernement marocain a été amené à instaurer pour l'exercice budgétaire 1984 une politique de rigueur allant jusqu'à la suppression des subventions des produits de base. Aussi, et en dépit des mesures arrêtées pour épargner les pauvres et les nécessiteux, ces décisions vont-elles attiser dans la plupart des villes du pays une protestation sociale latente, et générer de violentes émeutes, alors même que le sommet islamique de Casablanca, dont les préparatifs monopolisaient l'opinion publique, semblait voué à préserver le consensus national.

Ces révoltes de janvier qualifiées hâtivement d'émeutes « de la vie chère » ou « de la faim » ont touché une cinquantaine de localités, essentiellement dans le Nord, les grandes villes côtières, le Gharb et dans le sud. En fait, loin d'être exclusivement économiques, elles ont commencé par un mouvement de protestation lycéenne à Marrakech, suivi par de très nombreuses grèves lycéennes dans d'autres villes (Agadir, Safi, Rabat, Meknès...), avant de gagner la région du Nord (Nador, Tétouan, Al Hoceïma) et de toucher d'autres catégories sociales. En outre, la préparation de la réunion du Sommet islamique de Casablanca, qui devait entraîner une mobilisation massive de 12 000 policiers et militaires, avait dégarni considérablement le potentiel des forces de l'ordre dans les autres grandes villes, favorisant une amplification rapide et intense du mouvement. En décembre 1983, des lycéens avaient déjà manifesté leur réprobation contre un projet gouvernemental d'augmentation des droits d'inscription au baccalauréat (50 DH) et en Faculté (100 DH). Malgré un démenti ministériel, cette mesure allait provoquer des protestations dans les rangs des lycéens, entraînant du même coup des affrontements avec les forces de l'ordre, et une première série

d'arrestations. Khouribga, Agadir, Beni Mellal, Ksar el Kébir, Oujda sont les villes particulièrement touchées par cette agitation lycéenne et ainsi que Marrakech où la grève était même générale à la rentrée du 3 janvier; à Fez et à Rabat, les manifestations des lycéens se sont associées à des mouvements étudiants, qui ont été les plus touchés par la violence et l'ampleur de la réaction policière.

Dès le 5 janvier, la Fronde lycéenne allait, suivant les lieux, déborder entièrement ou rejoindre une agitation sociale alimentée par les mauvais résultats de l'économie marocaine en 1983, et que les discours modérateurs et prometteurs du roi en décembre n'avaient pas totalement réussi à tempérer.

Trois ans après le rapport des experts de la Banque mondiale qui recommandaient la réduction des subventions publiques et des prestations sociales aux groupes les plus riches, le roi avait annoncé un recensement des fortunes, qu'il entendait circonscrire en s'attachant au recensement des pauvres... La loi de finances de 1984 préconisait par ailleurs une nette diminution de la contribution du Trésor Public à la Caisse de compensation ainsi qu'une baisse relative de la plupart des budgets sociaux (Santé, Enseignement-Logement, Travail...).

Attisés par l'activisme de quelques groupes gauchistes et islamistes dont les tracts dénoncent la politique d'appauvrissement perpétuée par l'ensemble de ces mesures économiques et sociales, des manifestations importantes gagnent les quartiers populaires de Marrakech, où le pouvoir s'empresse de dépêcher des renforts de troupes basées au Sahara occidental. Selon certaines sources d'information, l'intervention des forces de l'ordre aurait provoqué des victimes et abouti à de nombreuses arrestations dans les rangs de lycéens, du mouvement Ilal Amam, de l'UNEM, et des Islamistes. Alors même que cessaient le 11 janvier les manifestations de Marrakech, des troubles éclataient dans le Nord, à Al Hoceima, Nador et Tétouan. Initié par des lycéens, le mouvement est rejoint par des groupes de marginaux et de pêcheurs qui partagent la protestation contre le régime et les augmentations de prix.

Des affrontements violents auraient opposé les manifestants aux forces auxiliaires soutenues par les soldats de la marine et des unités de gendarmerie, et entraîné quelques morts, plusieurs blessés et de nombreuses arrestations. A Nador, le soulèvement urbain amorcé suivant le même scénario par la grogne des collégiens et lycéens a gagné très rapidement les milieux pauvres, mais aussi les contrebandiers qui ont mal accepté la récente taxe de 500 DH qu'ils doivent payer à chaque sortie du territoire pour se rendre dans la ville voisine de Mellila. Cette mesure qui pénalise surtout la masse des contrebandiers moyens faisait figure de véritable catastrophe économique dans une région où le trafic avec les enclaves espagnoles est le régulateur principal du marché souterrain de l'emploi et le ressort vital de toute une économie immergée. (Ce secteur informel fait vivre environ 15 % de la population dont 6,25 % pour la seule contrebande). La ville est secouée par de graves émeutes, marquées par des incendies de voitures, des déprédations d'édifices publics, des pillages de magasins, et quelques tentatives de constructions de barrages. Une foule importante de manifestants a exprimé

sa violence contre la vie chère, la hausse des frais de scolarité, et les symboles capitalistes de cette ville riche, en même temps que ses angoisses et ses frustrations devant les aléas financiers et humains liés au tassement des flux migratoires avec l'Europe du Nord. Le bilan officiel de cette révolte urbaine est de seize morts, mais des chiffres officieux de 60 à 100 morts ont été avancés à partir de sources d'information espagnole; de très nombreuses arrestations ont été opérées dans les milieux étudiants et de l'USFP. La ville étroitement quadrillée par l'armée et les forces de police, est demeurée interdite aux journalistes. Le même jour des manifestations éclatent également à Tétouan où des unités blindées dépêchées en renfort s'opposent à des lycéens en grève qui défilent dans la rue, rejoints par des jeunes chômeurs et par l'ensemble des quartiers populaires et des bidonvilles. Les combats auraient fait là aussi de très nombreuses victimes tant parmi la foule que parmi les forces de l'ordre, et tous les accès routiers à la ville ont été coupés pendant plusieurs jours par des barrages de l'armée. Les arrestations en masse ont touché lycéens, étudiants, enseignants et des militants politiques et syndicaux appartenant au PPS et à l'UMT.

Révoltes spontanées, qui comme en Tunisie et en y faisant écho en quelque sorte, sont liées aux décisions du FMI, et qui traduisent pour l'essentiel le désarroi des lycéens devant les incertitudes du marché de l'emploi et l'inefficacité de la plupart des options politiques actuelles pour répondre à leurs aspirations. A Marrakech où la sécheresse persistante du Sud a drainé un flot important d'émigrés et grossi de ce fait une population déjà passablement appauvrie, il est sûr que les hausses du coût de la vie n'étaient pas le meilleur facteur de détente sociale ni de relance économique pour une ville qui a cessé d'être le pôle le plus dynamique de la région, depuis le début de la guerre du Sahara. A Al Hoceïma, où l'équilibre écologique de la région était déjà précaire, au point de tirer l'essentiel de ses revenus de l'extérieur, la rupture ne pouvait qu'être facilitée par la réduction des investissements publics (absorbés principalement par le développement prioritaire du Sahara et des villes côtières) et par la diminution constante des transferts financiers de l'immigration. A Nador et Tétouan où les révoltes ont paru les plus dures, il aura suffi de restaurer le circuit contrebandier, dès le lendemain du discours royal, pour qu'on en oublie toute la gravité, et qu'on mesure une nouvelle fois l'importance réelle du secteur informel dans l'économie du pays ou d'une région.

Les émeutes urbaines prennent fin le 22 janvier (1) alors que le Roi stigmatise dans un discours très dur, les « véritables » instigateurs de ces troubles, en même temps qu'il écarte toute augmentation des prix sur les produits

(1) Jusqu'à cette date, la presse nationale est restée silencieuse sur ces événements, que les médias occidentaux, spécialement français et espagnols, ont assez largement répercutés, en se livrant, selon la presse officielle (cf. Editorial de M. Ahmed ALAOUI, *Le Matin du Sahara*, 24/1) à un « véritable travail de sape... » Après cette date, les journaux marocains en ont plus ou moins rendu compte, à l'occasion des procès et de la répression politique qui ont suivi, non sans faire l'objet, notamment la presse non-gouvernementale, de nombreuses saisies et d'une étroite censure. Il faut attendre le 26 janvier pour qu'un communiqué gouvernemental fournisse un bilan partiel des victimes et des dégâts matériels provoqués par ces émeutes dans les villes de Nador, Tétouan et Al Hoceïma. Cf. *Lamaliq* (152), janv.-févr. 1984, p. 7.

de première nécessité. Les racines du mal sont à l'étranger, et ne sont autres que l'Iran et les Frères Musulmans, les marxistes léninistes et les Sionistes, communément désignés pour faire échec au quatrième sommet islamique de Casablanca. La classe dirigeante marocaine a du mal à faire taire son inquiétude devant cette explosion sociale, et certains partis comme l'Istiqlal et l'USFP qui ont accepté de faire partie du gouvernement de coalition se trouvent dans une situation des plus inconfortables.

L'USFP qui est la formation la plus touchée par les arrestations et les incarcérations qui ont suivi les troubles y voit le résultat de la détérioration de la situation économique et sociale, et souligne à quel point, faute de changements profonds, l'accroissement des inégalités sociales par le dernier recensement (40 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté) peut constituer pour les extrémistes un terrain propice de révolte.

Les procès des manifestants débutent en février devant différentes instances et dans plusieurs villes (Nador, Oujda, Rabat, Fès, Agadir, Tanger, Casablanca...) sans que l'on ait connaissance du nombre exact des arrestations ni de celui des inculpés traduits en justice. Selon le Comité de lutte contre la Répression au Maroc « des arrestations ont eu lieu par milliers dans le pays, même dans les régions qui n'ont connu aucun trouble ». Le quotidien de l'USFP, *Al Ittihad Al-Ichtiraqui* annonce le 28 février que les premiers jugements prononcés par les tribunaux marocains portent à sept cents le nombre des personnes condamnées, à des peines allant jusqu'à cinq ans de prison, les plus touchées étant les lycéens, les membres de la « Jeunesse Ittihadia », des militants de l'USFP et quelques membres du PPS... Après la visite en mars d'une délégation de la Fédération internationale des Droits de l'Homme, les autorités avançaient le chiffre de mille huit cents personnes qui seraient emprisonnées. Selon l'Agence MAP qui confirmait ce chiffre en avril, la plupart ont été condamnés dans treize villes différentes à des peines allant de deux mois à dix ans de prison et à des amendes allant de 200 à 20 000 DH, après avoir été reconnus coupables de « troubles de l'ordre public, de menacer des valeurs sacrées, d'appartenir à des organisations clandestines et d'incitation à la grève ».

Les informations sur le déroulement des procès laissent apparaître que le pouvoir a saisi l'occasion pour étendre son emprise policière et judiciaire sur des éléments d'opposition totalement étrangers aux manifestations et simplement accusés pour leurs seules opinions politiques.

Soucieux de prévenir toute exploitation du mécontentement social par les milieux islamistes, le Roi n'a pas manqué d'associer au rétablissement de l'ordre public, les autorités religieuses qui demeurent à ses yeux et sous son égide les garants essentiels de l'ordre moral. Dès le 23 janvier, il chargeait le nouveau ministre des affaires islamiques, M. A. Alaoui M'Ddaghri d'étudier les moyens propres à lutter contre « les nombreuses influences destructives » apparues lors des troubles; en février, il faisait adopter par le Haut Conseil des Oulémas une série de mesures visant à accroître son emprise idéologique sur le terrain de la religion et lui permettant de dominer du même coup le champ politique : une quarantaine de postes de caïds a été créée pour des lauréats de la Faculté de

la Char'ia, qui après avoir reçu une formation à l'école des cadres de Kénitra, seront chargés dans chaque province et au Ministère de l'Intérieur de régler les affaires religieuses et d'assurer le contrôle de la gestion des Biens Habous; une commission de contrôle composée d'Oulémas supervisera une série de programmes à la RTM pour en garantir la qualité et... l'orthodoxie; 200 nouveaux Oulémas environ seront détachés comme prédicateurs en Afrique et au Moyen-Orient, ainsi que dans les communautés marocaines immigrées en Europe. Par ailleurs, quelques procès dirigés contre les islamistes vont ponctuer le cours de l'année, en servant de véritable test pour la sauvegarde et le contrôle de l'orthodoxie religieuse par la Monarchie. En avril, on apprenait que seize bahais avaient été condamnés par la justice en décembre 1983 et en février 1984 à des peines allant de trois à cinq ans de prison, pour avoir été reconnus coupables « d'ébranlement de la foi musulmane et de troubles de l'ordre public ». En mai, c'était au tour de M. Abdessalam Yacine, chef de l'organisation islamiste Al Jamaa et adversaire religieux notoire du souverain, d'être condamné à deux ans de prison ferme et 500 DH d'amende, par le tribunal de Salé, pour avoir proféré dans sa revue interdite *As Sobh* des « insultes gratuites » à l'encontre de membres du gouvernement et d'institutions comme la radio et la télévision.

En juillet, le Tribunal de Casablanca rendait un verdict des plus sévères dans le procès des « 71 intégristes marocains » accusés de complot contre le roi Hassan II et d'avoir voulu instaurer une république islamique au Maroc 13 condamnations à mort dont 7 par contumace, 34 condamnations à la prison à vie dont 13 par contumace; 8 condamnations à 20 ans de prison, 9 à 10 ans et 7 à 5 ans et 5 000 DH d'amende. Selon certains observateurs mandatés par les fédérations internationales des juristes démocrates et catholiques, les réquisitoires ont paru disproportionnés par rapport au « simple délit d'opinion » dont ils étaient réellement coupables, et la justice marocaine a inclus parmi les personnes jugées par contumace, des étudiants qui vivaient régulièrement à Paris sans jamais avoir été inquiétés par les autorités de leur pays. En réalité, le régime a voulu frapper à travers ce procès l'association clandestine Al Jihad, qui serait liée au régime iranien, et que dirige depuis l'étranger M. Abdelkrim Moutii, ancien inspecteur de l'enseignement primaire, considéré par la justice marocaine comme l'un des principaux instigateurs de l'assassinat en 1975 de Omar Benjelloun, l'un des dirigeants de l'USFP et ancien directeur du journal « Al-Mouharrir ».

Durant l'été, de nouveaux mouvements d'agitation vont se développer dans les prisons de plusieurs villes, à l'initiative des détenus lycéens de Marrakech qui entament en juillet une grève de la faim pour protester contre l'interdiction de passer leurs examens, obtenir l'amélioration du régime des visites et avoir accès aux journaux et aux livres. Les prisonniers sont dispersés en trois groupes, à Marrakech, Safi et Essaouira mais la grève qui gagne par solidarité diverses prisons du pays se poursuivra pendant soixante jours, provoquant la mort à la fin août de deux jeunes détenus, D. Moulay Boubkar et Bel Houari Mustapha. De nombreuses démarches, diplomatiques ou privées, sont entreprises auprès des autorités marocaines, émanant de la part de médecins français, d'intellectuels français et maghrébins, et visant à faire droit aux revendications des grévistes.

Le 4 septembre les prisonniers interrompent leur grève après que le procureur et le pacha de Marrakech se soient engagés à leur donner satisfaction et à constituer une commission chargée de veiller au déroulement des négociations. Le même jour, et alors que la presse marocaine était restée silencieuse sur cette affaire, l'agence officielle M. A.P. en fait état pour la première fois, pour annoncer que le mouvement était terminé. Entre temps, le climat de répression judiciaire s'était passablement assaini : d'abord, à l'initiative de la Cour d'Appel de Casablanca qui dans le procès des 16 Bahaïs acquittait six femmes condamnées en première instance à 2 ans de prison et ramenait à dix mois de détention les peines de 3 à 5 ans de prison prononcées contre les dix autres hommes par les tribunaux de Mohammedia et de Casablanca; ensuite, à la faveur de la clémence du Roi qui se manifestait à deux reprises, une première fois à l'occasion du trente et unième anniversaire de l'exil de Mohammed V, en accordant des remises de peine à 354 détenus dont 225 qui devaient faire l'objet d'une « libération immédiate », puis en faisant libérer d'anciens prisonniers politiques (une cinquantaine environ) condamnés lors des procès de Casablanca en 1972, 1973 et 1977, dont le mathématicien Sion Assidon, Derkaoui Abdellatif, Abdel Ali El Yaza El Khammar. Peu de temps après, de nouvelles remises de peines étaient accordées à 219 détenus à l'occasion de la fête de l'Aïd el-Adha célébrée le 6 septembre. Après ce court intermède qui manifestait de la part du Roi une volonté opportune de détendre le climat politique à quelques semaines des élections législatives, on apprenait à la fin septembre que les grévistes de la faim reprenaient leur mouvement à Marrakech, Safi et Essaouira, devant la résistance silencieuse des autorités à leur accorder de meilleures conditions de détention. Malgré leur état d'extrême faiblesse, ils entamaient successivement 48 heures, 72 heures, puis 5 jours sans pour autant obtenir la moindre suite à leurs demandes. Une délégation de parents et d'amis des grévistes qui désiraient remettre une missive à l'Ambassadeur du Maroc à Paris se voyait refoulée par des policiers français, et plusieurs appels émanant de groupes intellectuels français étaient ensuite adressés au Souverain marocain et au Président Mitterrand leur demandant d'intervenir respectivement « pour éviter que des vies soient à nouveau gravement menacées ».

En dépit d'une très forte sensibilisation de l'opinion marocaine orchestrée de l'extérieur et malgré des nouvelles très alarmistes sur l'état de santé des grévistes, les autorités marocaines se refusaient encore, selon un rapport publié le 15 octobre par la Fédération internationale des Droits de l'Homme à « envisager toute solution humanitaire permettant de sauvegarder l'intégrité physique des détenus », et à « prendre une position officielle en termes clairs et précis sur la suite à donner aux demandes des grévistes ». Le mouvement était finalement interrompu à la fin octobre sur les instances des familles de certains détenus qui se trouvaient dans un état très critique. Entre temps, on apprenait, toujours selon des informations rapportées dans la presse française, que 9 détenus de la prison de Beni-Mellal avaient entamé depuis la mi-octobre une grève de la faim illimitée pour obtenir également le statut de prisonniers politiques, ainsi que 6 condamnés à mort détenus à la prison centrale de Kenitra, appartenant au courant islamiste et qui entamaient le même mouvement le

11 octobre pour les mêmes raisons et en signe de solidarité avec les grévistes de Marrakech, Safi et Essaouira.

Si la presse étrangère, essentiellement française et espagnole a fait un assez large écho à ces événements, ainsi qu'aux réactions émanant des Associations de défense des droits de l'Homme, la presse nationale est restée dans l'ensemble silencieuse et parfois même condamnée au silence, comme la presse du PPS (*Al Bayane*) qui a fait l'objet de quelques mesures de saisie et celle de l'USFP, notamment l'hebdomadaire *Al Balagh* qui a été suspendu plusieurs mois. Dans la version qu'il en a donné, dans son interview au *Monde* du 7 novembre, le Roi a bien pris soin de minimiser l'ampleur et la gravité des conséquences de cette vague répressive; la mort des deux grévistes de la faim serait due, selon ses propos, à la négligence coupable d'un médecin incompetent et la justice marocaine toujours fidèle à ses principes d'indépendance et de transparence, n'aurait fait, à ses yeux, que condamner des criminels de droit commun et quelques opposants irréductibles à la marocanité du Sahara. Une manière opportune d'infirmier les campagnes tendancieuses et « mensongères » de certains médias étrangers sur les atteintes aux droits de l'Homme, et d'occulter l'épineux problème des très nombreuses disparitions périodiquement soulevé par les Comités de lutte contre la répression, et toujours demeuré sans réponse.

II. — LA DÉMOCRATISATION AU SERVICE D'UN NOUVEAU CONSENSUS

Contrastant avec la tension quasi-permanente qui a caractérisé les relations du pouvoir avec les milieux de la jeunesse intellectuelle et les éléments les plus radicaux des partis d'opposition, les rapports entre la Monarchie et la classe politique ont suivi un cours plus harmonieux, commandé à la fois par la nécessité commune de préserver l'unité du front intérieur pour le Sahara, et par les enjeux respectifs que représentait pour ces acteurs l'aboutissement du processus de démocratisation.

Prévues initialement pour octobre 1983, les élections législatives avaient été ajournées à la fin janvier 1984, en raison du referendum qui était projeté au Sahara Occidental avant le 31 décembre 1983. A la suite des troubles de la mi-janvier, elles étaient de nouveau reportées au mois de mars, à une date qui serait fixée, pensait-on, dans le traditionnel discours du Trône. En fait, c'est lors du Conseil des ministres du 25 avril que la date du 14 septembre est arrêtée, pour procéder à l'élection au suffrage direct des deux tiers des députés de la nouvelle Assemblée, l'autre tiers devant être désigné par des collèges électoraux composés des conseillers communaux, des membres des Chambres professionnelles et des salariés.

Ce scrutin avait un double objectif : tout d'abord, au niveau institutionnel, permettre d'interrompre cette parenthèse constitutionnelle ouverte en octobre 1983 à l'expiration du mandat de la précédente Assemblée; ensuite, au niveau politique, favoriser dans des conditions démocratiques la constitution d'une

nouvelle majorité parlementaire assez malléable pour ne pas gêner les grandes options nationales du roi et de son gouvernement. La formation, en novembre 1983, d'un gouvernement d'union nationale, auquel participaient tous les leaders des principaux partis, témoignait déjà du réel souci pour Hassan II d'assurer une certaine objectivité du scrutin en les invitant à en superviser la préparation. Cet effort sera confirmé à l'occasion des mesures techniques mais non moins significatives prises pour l'organisation de ces élections, notamment les textes législatifs et réglementaires sur la révision des listes électorales, la composition numérique de la Chambre des représentants et le redécoupage des circonscriptions électorales.

La première mesure destinée à actualiser les chiffres de l'électorat, a permis l'inscription des nouveaux électeurs et la radiation d'un grand nombre d'électeurs décédés. Le deuxième texte a augmenté le nombre de sièges de la Chambre des Représentants (qui est passé de 267 à 306) afin de pouvoir mieux rendre compte de l'évolution démographique du pays depuis 1977, et d'accorder une représentation spécifique (5 sièges) à la communauté des Marocains émigrés.

La troisième mesure sur la question déterminante du redécoupage, s'est efforcée d'intégrer de la manière la plus équitable possible la dimension démographique, en répartissant « le territoire électoral » à raison d'un représentant pour 100 000 habitants environ. Bien qu'il n'ait pas contribué à corriger les disparités les plus flagrantes, liées notamment à l'inégale distribution de la population sur le territoire, ce nouveau découpage largement inspiré de la carte établie pour les communales n'a pas suscité de trop vives contestations de la part des partis d'opposition généralement défavorisés par les calculs de l'administration. Autre innovation, annoncée par le Roi dans son discours du 20 août, et fondée sur l'article 3 de la constitution, l'obligation pour tout candidat d'appartenir à une « des formations politiques légales ». Certains observateurs ont vu dans cette décision le moyen d'empêcher la candidature des islamistes, ou encore de contrôler la segmentation partisane de la classe politique soit en incitant certaines personnalités indépendantes comme MM. Salah Mzili, Ahmed Belhaj ou J. Ohanna, à rejoindre l'Union Constitutionnelle, soit en habilitant l'administration à imposer à certains candidats une étiquette politique, sans en référer nécessairement aux partis concernés. Ainsi a-t-on vu au total et pour la première fois depuis l'indépendance douze partis prendre part à la compétition électorale, en présentant 1333 candidats pour les 202 sièges à pourvoir, soit une moyenne de 7 candidats par siège. Sur ces douze formations, on retrouve à côté des partis traditionnels issus du Mouvement national, ou qui se sont constitués dans les années qui ont suivi l'indépendance, (L'Istiqlal, P.D.I., Mouvement Populaire, USFP, MPDC, PPS...), des formations créées à l'occasion des élections de 1977 ou dans leur sillage (RNI, PND, Parti de l'Action), et des partis plus récents, d'origine et d'obédience gouvernementale tels que l'Union Constitutionnelle, centriste modéré comme le Parti de l'Union et de la Solidarité nationale, et de tendance gauchiste comme l'OADP.

La lecture des données relatives aux candidatures fait apparaître de nombreuses analogies avec les élections communales, qu'il s'agisse du faible pourcentage de femmes ou du niveau assez élevé de la moyenne d'âge et du degré

d'instruction. Quant à la répartition géographique, elle traduit globalement les contours de l'influence régionale et traditionnelle des différents partis, corrigée par les stratégies d'implantation négociées entre eux, ou même dévolues à certaines formations sous la haute et insidieuse impulsion du Palais. C'est ainsi que l'Istiqlal, l'UC et le RNI présentent des candidats dans la quasi totalité des 199 circonscriptions, tandis que le PND se révèle très présent dans le Maroc rural et dans le Sud Saharien, et que le MP continue d'occuper le Moyen Atlas; l'USFP, le PPS et l'OADP confirment de leur côté dans des proportions relativement importantes leur présence dans les villes. Ouverte officiellement le 1^{er} septembre la campagne électorale a quelque peu souffert de la mobilisation populaire orchestrée autour de la ratification référendaire du mariage entre le Maroc et la Libye, présenté comme un grand dessein national : les partis politiques qui ont eu à défendre pendant deux semaines et dans un grand élan d'unanimité, le projet d'union arabo-africain, ont eu quelques difficultés, notamment l'opposition à faire passer surtout dans les milieux ruraux, un message politique qui soit l'expression d'un réel désaccord avec le pouvoir en matière de démocratie et de développement économique. Par ailleurs, outre le poids de cet unanimité ambiante, il est sûr qu'une certaine apathie de l'électorat après deux consultations successives a contribué également à neutraliser le ton général de la campagne, sans compter la conviction intime mais partagée par beaucoup que les jeux étaient déjà faits et les résultats plus ou moins pré-établis par des tractations élaborées en haut lieu. Cela étant, et même si, comme l'a noté le Ministre de l'intérieur, la campagne a été « marquée par une unanimité évidente sur les grands thèmes d'intérêt général qui représentent le mouvement de fond de notre conscience nationale », la compétition n'en a pas moins été présente, sur le terrain, comme à la Télévision, parfois même très vive entre la majorité et l'opposition, comme entre les formations composant chacun de ces deux camps. L'Istiqlal se distingue particulièrement dans cette compétition en durcissant le ton tout au long de la campagne, dénonçant à travers sa presse (*Al Alam* et *L'opinion*) les « manipulations, pressions et interventions » de l'Administration. Dans les rangs de la gauche, l'USFP s'efforce en dépit de sa participation au gouvernement, de soigner son image oppositionnelle, en axant sa campagne sur le thème des libertés et de la démocratisation, et en développant le programme des réformes économiques et sociales défini lors de son dernier congrès (2).

Le PPS et l'OADP, qui expérimentait son nouveau statut de parti, exposeront à leur tour les grandes lignes de leur plateforme politique respective, axées sur la critique de la gestion gouvernementale et ponctuées par quelques appels épisodiques à l'union de la gauche. Du côté de la majorité, l'UC et le RNI

(2) Dans son 4^e Congrès qui s'est tenu à Casablanca du 13 au 15 juillet, l'USFP a veillé à préserver l'image d'une entité homogène et à privilégier une approche réaliste dans la définition de ses choix idéologiques et stratégiques. Rejetant le « dogmatisme » des formules toutes faites et le fétichisme des « programmes », les congressistes ont mis l'accent sur « l'option démocratique » et sur la stratégie du « compromis constructif », au terme d'un rapport idéologique nourri par une analyse « spécifique » de la crise « sociale » du Maroc et par une vision plus lucide sur les limites de l'expérience ou du modèle socialiste dans les pays arabes, voire dans le monde en général. Cf. M.J. « 4^e Congrès de l'USFP : priorité au réalisme », *Lamalif* (158), p. 22-25.

s'opposent principalement sur les thèmes néo-libéraux du désengagement de l'Etat tandis que le MP en appellera surtout à « la dignité et à l'unité du peuple marocain » pour enrayer la crise économique et sociale que traverse le pays.

Les résultats du scrutin direct font apparaître, au-delà des récriminations habituelles et unanimes des partis contre les irrégularités du vote (3), trois grandes tendances bien marquées : tout d'abord un assez fort pourcentage d'abstentions et de bulletins nuls qui pourrait bien traduire, malgré les raisons conjoncturelles avancées (période de vacances, proximité du referendum et du Mouloud...), une importante désaffection du corps électoral à l'égard d'un mode de consultation implicitement décrié, et un certain désaveu du système de représentation qu'elle est sentée légitimer. Avec 11,13 % de bulletins nuls et un taux de participation de 67,43 %, on est loin des chiffres du dernier referendum (90 %) et des précédentes élections législatives de 1977 (83 %) ; ensuite, une dissémination notable des voix, corollaire de la multiplicité des candidatures et des partis, qui a dans la plupart des circonscriptions, abaissé le coefficient de représentativité des élus et l'a ramené, dans certains cas, à 10 % des électeurs inscrits ; enfin, le maintien, par delà les différentes sensibilités, de l'équilibre global des forces politiques entre les deux derniers scrutins législatifs, puisque l'UC, le RNI et le PND disposent en 1984 de 51 % des voix, en regard des 44,68 % qu'ils totalisent en 1977 ; la majorité, demeure toutefois, de par sa diversité interne, moins absolue qu'en 1977 et assez malléable, de par les systèmes d'alliance que procure au roi l'avantage relatif mais non moins décisif de l'UC.

La répartition du poids électoral de ces trois formations semble plutôt entériner l'évolution de leurs positions sur l'échiquier politique, et confirmer notamment la prépondérance du parti de Maati Bouabid (24,8 % des voix, et 27,6 % des sièges), la légère progression de la formation de A. Osman (17,1 % des voix et 19 % des sièges) et le fléchissement du PND (— 8,9 % des voix et 7,5 % des sièges).

Les autres traits marquants de ces élections sont constitués par les surprenants résultats des partis historiques, avec d'un côté le déclin de l'Istiqlal d'autant plus notable qu'il présentait le plus grand nombre de candidats, et de l'autre, la nette poussée de l'USFP en sièges, malgré une certaine baisse en voix. Avec 15 % de voix et 23 sièges, le PI est devancé pour la première fois depuis l'indépendance par le Mouvement Populaire, et semble payer dans cette chute électorale à la fois le prix de sa compromission gouvernementale et les conséquences de certaines de ses options ministérielles, dans des secteurs aussi sensibles que l'Education Nationale (4) et la politique étrangère. L'USFP a, en

(3) La plupart ont porté sur l'interventionnisme partisan de l'Administration qui est devenu « un système planifié pour dénaturer la démocratie ». L'Istiqlal a ainsi dénoncé les résultats « qui ne reflètent en rien la carte politique du pays » ; l'USFP a critiqué certaines pratiques, dont « l'organisation de campagnes de récupération des bulletins de vote non utilisés pour vérifier que un tel a bien vendu sa voix et a mérité le prix offert ».

(4) Le Ministère avait décidé en mai d'instaurer des mesures de sélection à l'entrée du Secondaire (frappant les jeunes âgés de 15 ans) et du Supérieur (concours d'entrée dans les Facultés). Ces mesures qui ont été vivement et unanimement critiquées par les partis politiques, y compris l'Istiqlal, ont dû être infirmées par le roi dans son Discours du 8 juin. Sur cette polémique autour des projets de réforme de l'enseignement, cf. M.J. « Enseignement : les nouvelles épreuves », *Lamali* (156) : 9-15.

revanche, tiré un meilleur profit de son ralliement au « compromis positif », en enlevant 34 sièges avec une faible majorité et dans des circonscriptions au demeurant très abstentionnistes. Bien que réduite (2 sièges), la représentation du PPS est, elle aussi, doublée et même côtoyée par l'élection symbolique d'un député OADP, ce qui traduit d'une certaine manière la volonté du régime d'intégrer tout parti d'opposition dès lors qu'il en accepte les principes fondamentaux et les règles informelles. Les résultats des circonscriptions situées à l'étranger, France Nord et Sud, Belgique et Europe du Nord-Est, Moyen-Orient, Autres pays, révèlent un certain dosage politique entre l'USFP, l'UC, l'Istiqlal, le RNI et le Parti du Centre Social qui obtiennent chacun un siège.

Parmi les autres traits saillants de ce scrutin, on peut relever quelques échecs de personnalités politiques notoires, telles que A. Ghallab, ministre et ancien rédacteur en chef d'*Al Alam*, Taieb Bencheikh, également ministre, et l'un des rares responsables du RNI demeuré dans la majorité gouvernementale en 1981. De même que quelques succès particulièrement significatifs, notamment l'élection de M. Karchaoui, ancien rédacteur en chef d'*Al Mouharrir* et celle de Jo Ohanna, israélite et ancien compagnon de Ben Barka, qui a rallié l'Union Constitutionnelle. La plupart des leaders des formations politiques ont été élus, A. Bouabid pour l'USFP, A. Osman pour le RNI, M. Boucetta pour le PI, M. Ahardane pour le MP, A. El Jadidi pour Le PND, A. Yata pour le PPS, et certains dirigeants ont du leur succès à des changements de circonscriptions.

En dehors de quelques constantes, la topographie géopolitique du pays enregistre quelques changements notables par rapport aux contours de l'implantation traditionnelle des partis, en raison de certains déplacements de voix liés à la fois aux zones de turbulences sociales, et à la stratégie de déracinement des partis implicitement poursuivie par le Palais.

Les élections au scrutin indirect vont contribuer à corriger certains déséquilibres dans l'opposition et à conforter certaines positions avancées, au sein de la majorité (5). C'est ainsi que l'Istiqlal pourra dans le collège des Conseils communaux refaire son retard en enlevant 11 sièges contre un seul pour l'USFP. Dans les chambres professionnelles où les partis de gauche ne présentent aucun candidat, l'UC consolide son succès du précédent collège (18 sièges) en remportant une majorité de 3 sièges dans les trois collèges. Chez les salariés, c'est l'UMT qui enlève 5 des 10 sièges à pourvoir, devant la CDT qui, avec ses 3 sièges, réalise une bonne « première électorale », et l'UGTM qui gagne les deux autres sièges.

Au terme de ces deux tours, il ressort que tous les partis représentatifs s'y retrouvent avec leurs états-majors ainsi que les syndicats, mais dans des proportions qui correspondent moins à l'état des forces politiques qu'aux nouveaux rapports d'influence que l'on veut recréer. Ainsi en est-il du déclin apparemment enregistré par le PI, mais vraisemblablement encouragé par le

(5) Lors du renouvellement des assemblées provinciales et préfectorales (10 août), et des chambres professionnelles, qui toutes participent à la désignation d'un tiers des Représentants, l'UC a accentué son avance en remportant, pour les assemblées provinciales, 205 des 729 sièges à pourvoir; l'Istiqlal a régressé avec 109 sièges, et l'USFP a légèrement progressé avec 41 sièges.

Palais qui considère, au-delà de son vieux contentieux historico-politique, que ce Parti a déjà servi, et obtenu largement sa part, et qu'il doit revenir à une plus juste mesure, d'autant qu'il n'est pas très représentatif du Maroc de l'an 2 000; la création de l'UC, parti de cadres modernes et compétents, apparaît comme le corollaire de cette stratégie d'épuisement d'un parti qui au demeurant a pu occasionnellement bénéficier des manipulations de l'administration si violemment dénoncées. Au total, cette formation apparaît comme le vainqueur de ces élections législatives en termes d'arithmétique, puisqu'il totalise 83 sièges, et comme la clé de voute de la nouvelle majorité à géométrie variable que ce scrutin a permis de dégager. En effet, et c'est là un des enseignements originaux de ces élections, la constitution d'une majorité paraît soumise à une plus grande plasticité qu'en 1977, du fait des multiples combinaisons qui peuvent théoriquement s'articuler autour du noyau central de l'UC.

En réalité, deux possibilités sont liées à ce dispositif apparemment plus ouvert, qui ne font que réactualiser les termes d'un débat politique posé depuis l'indépendance : soit l'on reconstituera une majorité conservatrice sur le modèle des rassemblements qui ont jusqu'ici soutenu la politique gouvernementale, et à cet effet, la coalition parlementaire peut agréger autour de l'UC, le RNI, le PND et éventuellement d'autres formations comme le MP; soit on s'orientera, pour parler aux nécessités sociales de l'heure, vers une majorité rénovée qui empiète sur les rangs de la gauche pour satisfaire à certaines rumeurs de l'alternance sans rien sacrifier aux exigences de l'union nationale. Cette dernière hypothèse paraît peu probable, au regard des positions contradictoires défendues par l'UC et par l'USFP en matière de développement économique et de justice sociale, et à la lecture de certaines déclarations de A. Bouabid très explicites sur ce sujet.

En fait, et en dépit de certaines supputations périodiquement évoquées dans les milieux bien informés de la capitale, aucune nomination de gouvernement n'interviendra dans les mois qui ont suivi ces élections (6). En outre, dans son message présenté en novembre à l'ouverture de la première session, le Roi laisse entrevoir, à travers la redéfinition du rôle assigné au Parlement, qu'aucun changement profond n'est à attendre dans les rapports entre la nouvelle Chambre et le Gouvernement ni dans le fonctionnement intrinsèque du système politique. En mettant l'accent sur les fonctions traditionnelles de « consultation », de « conseils et assistance » dévolues à l'institution parlementaire, le Roi paraît écarter toute formule politique qui puisse déroger au type de monarchie gouvernante, qui a caractérisé jusqu'ici le régime politique marocain, et qui reste fondé sur la pratique makhzénienne d'alliances et de tractations savamment pondérées entre les états majors et le Palais. Il est dès lors peu vraisemblable que la proposition de l'USFP de participer à un gouvernement sur la base d'un programme clair et d'objectifs précis puisse être retenu; en revanche à la faveur d'un contexte socio-économique et politique qui s'y prête, il est probable que la

(6) Les seuls changements intervenus dans l'année ont touché le Ministère des Habous où M. Abdelkadir M'Daghri a remplacé M.H. Filali et le Ministère du Plan où M.A. Tazi a succédé à M. M'Hamed Douiri. Cf. *Documents* infra. p. 922-923.

technique du consensus inspire la future formule gouvernementale dont le Roi entend bien garder l'entière maîtrise, les partis politiques et les organisations syndicales étant appelées à apporter leur soutien, sans renoncer à leur mission officielle d'« encadrement politique » et de « pédagogie » civique de la population.

Ce jeu subtil de démocratisation formelle que le roi entend perpétuer avec la complicité de l'ensemble des acteurs politiques, reste néanmoins très aléatoire, en raison de l'effritement toujours possible du consensus que peut entraîner l'évolution toujours préoccupante des grands équilibres économiques et des positions diplomatiques sur le front saharien.

III. — TENSIONS ET INCERTITUDES DANS LE CHAMP ÉCONOMIQUE

Le bilan économique de l'année ne paraît pas très reluisant, à la lecture des premières données globales sur l'exercice écoulé. Il faut dire que l'économie marocaine a eu à évoluer dans un environnement économique international encore convalescent, et somme toute peu favorable, et qu'elle a eu à faire face à une année supplémentaire de sécheresse marquant plusieurs secteurs d'activité d'une empreinte négative. En octobre 1984, c'était pour le Maroc la deuxième année d'application du plan de redressement financier et d'ajustement structurel mis en œuvre depuis août 1983 sur les conseils du FMI et de la Banque Mondiale.

Poursuivant l'objectif de rétablissement viable des paiements extérieurs pour assurer un rythme de croissance stable et régulier, les pouvoirs publics ont maintenu le cap sur l'assainissement budgétaire qu'ils ont accompagné d'actions de reconstruction sectorielle visant notamment la promotion des exportations et l'amélioration de l'efficacité productive du potentiel existant.

En fait, si l'austérité poursuivie et la diminution des dépenses publiques qui en est résultée se sont traduites par une réduction du déficit du Trésor, elles n'ont pas manqué de peser sur le taux de croissance global; cependant, force est de constater que l'évolution de l'activité économique a été dans l'ensemble meilleure qu'en 1983. Le taux de croissance réelle du PIB aurait dépassé 2,4 % recouvrant une contraction de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics, une stagnation dans le secteur industriel et une faible progression de la production agricole. Les mines, l'énergie et les transports ont, en revanche, réalisé des performances plus ou moins appréciables.

L'agriculture a souffert d'un manque de pluies et de leur mauvaise répartition régionale. De ce fait, la récolte totale de céréales a atteint 37,5 millions de quintaux, enregistrant une légère progression de 4,9 % par rapport à la mauvaise campagne de 1983. La récolte des quatre principales céréales a porté sur 36,6 millions de quintaux, soit plus de 5,8 % qu'en 1983, insuffisante pour couvrir les besoins nationaux. Ce qui a nécessité le recours aux importations qui ont porté sur près de 2,5 millions de tonnes de blé; 129,7 milliers de tonnes de maïs et 97 000 t d'orge, soit une enveloppe totale de 3,6 milliards de dirhams

contre 2 milliards de dirhams en 1983, soit une hausse de 80 % par rapport à 1983. La récolte d'agrumes a atteint 1 017 000 t, enregistrant une progression de 6,2 %. Les exportations n'ont cependant pas suivi; elles n'ont totalisé que 513 159 t, en baisse de 5,2 % par rapport à 1983.

L'effectif du cheptel, amputé de près du tiers en 1981, a pour sa part amorcé en 1984 une lente reconstitution. Il s'est chiffré à 15 757 086 têtes, contre 15 657 244 têtes une année auparavant.

S'agissant du **secteur secondaire**, l'activité a été caractérisée par un modeste rythme de croissance. Les résultats réalisés au sein des secteurs des mines et de l'énergie n'auront que très difficilement compensé la stagnation de l'activité industrielle et la chute de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

En effet, la contraction des dépenses publiques s'est traduite par une seconde année difficile pour le secteur du **bâtiment et travaux publics (BTP)**, dont l'activité aurait régressé de 2 % environ. La baisse enregistrée en 1984 aurait pu être plus prononcée si le bâtiment n'avait pas connu un regain de dynamisme consécutif aux incitations et encouragements qu'accorde l'Etat notamment à la construction de logements.

Le **secteur minier** a, quant à lui, réussi à entretenir un taux de croissance relativement élevé, grâce essentiellement aux phosphates, dont la production a été stimulée par une relance de la demande extérieure surtout en début d'année, et par une poursuite de la valorisation interne du premier minerai national. La production minière totale a dépassé 22,4 millions de tonnes, contre 20,8 millions en 1983; dont 21,4 millions de tonnes de phosphates, contre 19,8 millions de tonnes. Les recettes procurées par les exportations des produits miniers ont atteint 4,9 milliards de dirhams, enregistrant une progression de 17 %, dont 4 milliards procurés par les phosphates, en expansion de 15,4 %. Les ventes sur le marché local ont également fortement progressé de 30 %, réalisant un chiffre d'affaires de 1,6 milliards de dirhams, dont 1,16 milliards pour les phosphates, en amélioration de 39 % d'une année à l'autre.

L'activité minière prise globalement aurait progressé de 5,9 %.

L'activité dans le **secteur énergétique** s'est également inscrite en progression, grâce essentiellement à l'évolution positive de l'extraction du charbon, laquelle s'est inscrite en amélioration de 11,5 %, atteignant 837 500 tonnes. Le raffinage de pétrole n'aurait amélioré son activité que de 3,5 % en dépit de l'accroissement des importations de pétrole brut.

Quant à la production d'électricité, son rythme d'accroissement a fléchi en 1984 à 3,5 % contre 7,6 % en 1983. Globalement, la valeur ajoutée du secteur énergétique aurait progressé de 3,5 %.

S'agissant des **industries de transformation**, l'activité a connu une relative stagnation à cause de la faiblesse de la demande et de la lourdeur des charges supportées par les entreprises, lourdeur générée notamment par la cherté des importations et du coût de l'énergie. L'industrie aura également souffert des retombées des mauvaises campagnes agricoles se traduisant par une

baisse de la demande des produits de consommation et une gêne au niveau de l'approvisionnement en matières premières, notamment en ce qui concerne les industries agro-alimentaires.

L'évolution est cependant divergente selon les branches. Alors que le textile a dans l'ensemble poursuivi sa progression, tirée par des exportations croissantes, les industries métallurgiques et électriques enregistrent des résultats extrêmement variables.

De façon globale, le secteur secondaire aurait connu en 1984 un taux de croissance très modeste ne dépassant pas 1 %.

Ce n'est pas le cas des **activités tertiaires**, qui auraient enregistré un accroissement de 2,4 % (administrations publiques non comprises), doublant le taux de croissance réalisé en 1983 (1,3 %), grâce notamment au relatif bon comportement des activités commerciales où le volume des importations a compensé les effets de la mauvaise campagne agricole, et à l'expansion de l'activité du secteur des transports et communications et du secteur financier.

La valeur ajoutée des transactions commerciales aurait connu un rythme de croissance de l'ordre de 2,3 %, tandis que celle du secteur des transports et communications se serait accrue de 3,5 %. La valeur ajoutée des administrations publiques, quant à elle, se serait inscrite en hausse de près de 5 %.

L'évolution de la **Formation brute du capital fixe (FBCF)**, en 1984, s'inscrit dans le contexte d'austérité qui a prévalu et qui vise à concilier entre les contraintes de l'ajustement et le souci d'entretenir l'activité économique et l'emploi.

Les investissements publics auraient légèrement baissé de l'ordre de 3 % par rapport à leur niveau de 1983, se répercutant notamment sur l'activité du BTP; et de ce fait la FBCF relative aux travaux publics aurait régressé de près de 10 %. Quant à l'acquisition du matériel et de l'outillage, fait habituel des entreprises, elle aurait continué à progresser, atteignant en 1984 le taux appréciable de 15 %.

Globalement considérée, la FBCF aurait enregistré un accroissement de 8 %, contre une baisse de 1,8 % en 1983. Le taux d'investissement se serait ainsi établi à près de 21 %.

S'agissant plus particulièrement des investissements industriels, agréés aux avantages du code d'encouragement, ils ont continué sur leur lancée marquant une forte hausse par rapport à 1983 de l'ordre de 21,5 %.

Le montant global à investir (conventions non comprises) a atteint 2 754,4 millions de dirhams (MDH), contre 2 265,8 MDH en 1983. Cette enveloppe se répartit en 1 774 MDH investis en extension et 983 MDH en créations nouvelles. L'emploi total à créer est de 27 757 postes et le montant à déboursier en devises de 1 681,8 MDH. Les projets ont été initiés par des promoteurs privés marocains à hauteur de 74,5 %, suivis par les investisseurs privés étrangers avec 20 %, alors que le secteur public a continué à limiter ses investissements dans les industries de transformation.

Le secteur de la petite et moyenne entreprise a été très dynamique, puisque 623 projets lui reviennent avec une enveloppe totale à investir de 654,7 MDH (dont 348,7 MDH en devises), qui devront créer 15 872 emplois.

Quant à l'orientation sectorielle, elle dégage un équilibre relatif entre les quatre secteurs d'activités : l'agro-alimentaire 20,9 %, le textile et cuir 22,5 %, la chimie-parachimie 23,6 % et le secteur mécanique et électrique 23,4 %; le reste provenant des activités dites à caractère industriel.

Le déficit global du Trésor a été ramené à 6,7 % du PIB, contre 8,8 % en 1983, et cela bien que les dépenses engagées aient légèrement progressé par rapport à 1983, notamment en matière de fonctionnement; celles afférentes à la dette publique étant restées stationnaires d'une année à l'autre.

En ce qui concerne la balance des paiements, l'amélioration réalisée au niveau des finances publiques n'a pas été étayée par une amélioration du déséquilibre de la balance des paiements. Le déficit commercial s'est établi à 15 286 MDH, contre 10 867 MDH en 1983 et 13 550,5 MDH en 1982. L'ampleur de ce déficit, en aggravation de 40,7 %, est imputable à l'accroissement des importations avec + 34,4 % en valeur; les exportations ayant progressé de 29,8 %.

L'évolution des importations enregistre donc un accroissement de 34,4 % en valeur et de 14 % en quantités, d'où un important renchérissement du prix moyen de la tonne importée qui passe de 2 397 DH en 1983 à 2 826 DH en 1984, en expansion de 17,9 %. La hausse du cours du dollar qui s'est établie à 8,81 DH en moyenne, contre 7 DH en 1983, y a contribué pour beaucoup. Soulignons que les importations réglées en dollars représentent plus de 50 % du total des achats. De ce fait, si on neutralise le renchérissement du dollar, l'augmentation des importations par rapport à 1983 n'aurait été que de l'ordre de 20 %.

Cette hausse des importations a concerné tous les groupes de produits. Les produits alimentaires, qui représentent près de 17 % des importations, se sont accrus de 53,2 % en valeur et de 35,9 % en quantités; les achats de blé ont atteint 3 324 millions de dirhams, pour 2,4 millions de tonnes, contre 1 834 millions de dirhams et 1,7 million de tonnes.

Les produits énergétiques, qui représentent près de 25 % des achats à l'étranger, n'ont augmenté que de 6,4 % en volume, passant de 4,663 millions à 4,976 millions de tonnes; en valeur, l'augmentation est de 27,9 % : 8 992 millions de dirhams, contre 7 029 millions de dirhams.

Les achats de biens d'équipement ont connu une hausse de 33 %, qui fait place à la baisse de 1983 par rapport à 1982. Ils ont exigé des dépenses pour 6 455 MDH, contre 4 855 MDH un an auparavant.

S'agissant des demi-produits, les importations ont atteint 6 494 MDH, en accroissement de 31,7 % par rapport à 1983. Les produits bruts, quant à eux, ont vu leurs achats progresser de 41,5 %, passant de 3 207 MDH à 4 541 MDH. Cette évolution est imputable surtout aux huiles végétales, aux bois bruts et au soufre.

Comparativement à l'année antérieure, les exportations enregistrent une évolution encore meilleure, les quantités exportées ont progressé de 6,5 % contre

1,1 % en 1983 et les recettes procurées de 29,8 % au lieu de 18,4 %. L'amélioration de 16,5 % de la valeur en dirhams de la tonne exportée, qui est passée de 794 DH à 925 DH, y a contribué en partie.

Néanmoins, cette évolution satisfaisante en volume masque des diminutions en quantités au niveau de certains groupes de produits : biens alimentaires (- 3,2 %), produits bruts d'origine animale et végétale (- 12,6 %), demi-produits (- 3,4 %), engendrées elles-mêmes par la baisse des ventes à l'étranger d'engrais naturels et chimiques.

C'est le groupe OCP (Office chérifien des phosphates) qui a réalisé les meilleures performances avec un chiffre d'affaires à l'export de 8 895 MDH contre 6 379 MDH en 1983, soit une progression remarquable de 39,4 % provenant essentiellement de l'amélioration des ventes d'acide phosphorique (+ 65,2 % avec un chiffre d'affaires de 3 516 MDH) et des phosphates naturels (+ 38,7 % avec une recette de 4 619 millions de dirhams).

Les ventes de minerais autres que les phosphates sont passées de 1,1 million de tonnes à 1,36 million de tonnes, réalisant des recettes de 896 MDH, contre 681 MDH une année auparavant.

Les recettes totales provenant des exportations des produits finis de consommation ont atteint 2 838 MDH enregistrant un accroissement de 30,5 %, grâce notamment aux vêtements confectionnés (1 032 MDH; + 51 %), aux tapis (395 MDH; + 5,6 %), aux articles de bonneterie (323 MDH; + 35 %). Les ventes de chaussures (+ 18 %), de tissus (+ 27 %) et de pièces détachées de voitures (+ 56 %) ont également contribué à l'amélioration de recettes procurées par les produits finis de consommation.

Malgré les résultats encourageants des exportations, l'importance du déficit commercial, ajouté aux remboursements des intérêts de la dette extérieure, ont engendré une détérioration du compte courant de la balance des paiements. Néanmoins, cette détérioration a été relativement amortie par la progression des transferts réalisés par les travailleurs marocains à l'étranger, en progression de 16,6 % (7 600 MDH contre 6 515 MDH en 1983), et l'amélioration des recettes touristiques qui connaissent une expansion de plus de 34 %, passant de 2 870 MDH à 3 850 MDH en 1983. Grâce, en outre, aux concours extérieurs en capitaux non monétaires qui ont pu être mobilisés, aux crédits du FMI et au rééchelonnement de certaines dettes, la balance des paiements a pu être équilibrée et même dégager un excédent de l'ordre de 600 MDH.

Sur le plan monétaire, l'année 1984 s'est soldée par un sensible ralentissement de l'accroissement des moyens de paiement, évolution en relation avec le programme d'ajustement économique et financier en vigueur, qui vise entre autres le contrôle strict des liquidités et la maîtrise de l'inflation.

Au terme de l'année, la masse monétaire chiffrée à 50 484 millions de dirhams connaît une progression de 9 %, contre 18 % enregistrée en 1983. Ce ralentissement est imputable à la nette déccélération de créances sur le Trésor (+ 0,9 % au lieu de + 28,1 %); les avoirs extérieurs (- 34 % au lieu de - 21,7 % en 1983) et les crédits à l'économie (+ 16 % contre + 11,5 %), ont vu leur évolution en nette amélioration.

Malgré cette orthodoxie monétaire et le soutien que les pouvoirs publics apportent aux prix des produits de base, le taux d'inflation, mesuré par l'accroissement de l'indice moyen du coût de la vie, s'est établi en 1984 à 12,5 %, contre 6,2 % en 1983 et 10,5 % en 1982. L'augmentation des prix de produits agricoles, de produits pétroliers, des biens importés, ainsi que le glissement du taux de change du dirham, ne sont pas étrangers à cette reprise de l'inflation en 1984.

Ces premiers résultats globaux ne doivent pas masquer les efforts entrepris par les Pouvoirs publics durant l'année pour tenter d'enrayer l'aggravation des déséquilibres économiques et sociaux, ou pour dynamiser quelques secteurs-clés; les autorités ont déclenché sitôt après les troubles de janvier une vaste campagne de contrôle des prix qui a entraîné la fermeture progressive de nombreux commerces, assortie de lourdes amendes; le roi a invité les élus de Casablanca à aider le Ministère de l'Intérieur à faire disparaître les bidonvilles, grâce au « plan d'aménagement du Grand Casablanca » qu'il venait d'arrêter, pour favoriser la construction de logements individuels en dur. Un programme de promotion de l'emploi (250 000 personnes) établi sur le premier semestre et bénéficiant d'une enveloppe budgétaire de 50 millions de centimes a été établi essentiellement pour améliorer le niveau de vie des ménages nécessiteux et soutenir leur pouvoir d'achat. Pour alléger les difficultés des paysans, le roi a décidé, en mars, de les exonérer d'impôts jusqu'en l'an 2000, ce qui représente une subvention indirecte de 60 millions de DH environ au profit de 2,5 millions de familles. Le gouvernement a veillé dans la nouvelle loi de Finances à doubler les subventions d'Etat pour stabiliser le prix des denrées alimentaires, et à soutenir en priorité les secteurs des exportations et de la prospection pétrolière. Comme il y a quatre ans, et pour permettre au cheptel de se reconstituer, le roi a demandé à son « peuple fidèle » de s'abstenir d'abattre le mouton de l'Aïd El Adha, dont le prix unitaire représentait cette année un mois de salaire minimum.

Enfin et parallèlement à l'assainissement du secteur public effectivement amorcé en cours d'année, les autorités ont commencé à s'engager dans la voie de la privatisation en supprimant l'Office de Commercialisation à l'Exportation et en transformant le Ministère des PTT en Office.

Cela étant, l'économie marocaine parvient à maintenir un certain équilibre déjouant chaque année les prévisions les plus alarmistes sur son effondrement. Sans doute faut-il prendre en compte l'influence impalpable mais réelle d'une certaine solidarité sociale, l'apport non négligeable de l'économie souterraine, et l'aide importante des monarchies arabes, sans exclure les perspectives de débouchés liées à l'union maroco-libyenne, ou à la transformation des importantes ressources phosphatières. En revanche, les lourdeurs et la corruption de l'Administration font toujours peser de nombreuses incertitudes sur l'horizon économique, à en juger par la rareté des implantations industrielles, en dépit des facilités d'accueil pour les investissements étrangers. Sur le plan agricole, la quête vers l'autosuffisance alimentaire imposée par le FMI, ajoutée à l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal, rendent là aussi les perspectives inquiétantes; en effet, supprimer ou réduire la production d'agrumes entraînerait de sérieuses pertes en devises, et continuer de les exporter vers la CEE ou vers d'autres marchés n'est pas sans poser quelques problèmes, compte tenu de la

concurrence des nouveaux voisins européens ou des aléas financiers de la demande internationale. Ainsi, la demande d'adhésion à la CEE paraît-elle se justifier, comme un des moyens pour sortir l'économie de cette impasse à laquelle l'ont conduit, selon certains spécialistes et observateurs nationaux, les gouvernements successifs, en se limitant à gérer la pénurie dans le cadre d'une politique à court terme. Tout en mesurant la gravité de la situation, les mêmes experts ne la jugent pas pour autant incontournable, si l'Etat définissait une stratégie prévisionnelle et décidait de s'en donner les moyens, à l'instar de ceux qui sont attribués à d'autres secteurs comme la Sécurité, ou encore si le pays était doté d'un gouvernement fort, solidaire, compétent et résolument décidé à s'attaquer aux causes profondes du mal et non à leurs effets.

IV. — IMPASSE DIPLOMATIQUE SUR LE FRONT SAHARIEN

Le conflit saharien est toujours dans l'impasse, et aucune solution pacifique ne paraît se dessiner au regard de l'intransigeance des prises de position de chacune des parties directement impliquées, ni même au vu de l'évolution du jeu des alliances dans l'environnement diplomatique immédiat. Le Front Polisario reste toujours confiant dans la victoire de son peuple, attendant beaucoup du plan de paix de l'OUA et de l'usure interne et progressive du régime marocain, alors que le roi Hassan II s'attache à consolider sa position militaire, par la construction d'un nouveau « mur », pour parer à toute négociation éventuelle; il reste sourd à toute pression internationale fut-elle maghrébine, et se refuse toujours à envisager, comme le suggère le Premier Ministre tunisien, le « destin du peuple sahraoui dans le cadre du Grand Maghreb arabe ». Les rapports avec la Mauritanie vont se dégrader dès lors que celle-ci se décide le 27 juin à reconnaître la RASD, à deux mois de l'ouverture du sommet de l'OUA. Sur le terrain, dans la région de Zag, les forces du Polisario poursuivent les opérations de harcèlement contre les troupes marocaines occupées à la construction du mur, allant jusqu'à causer de sérieuses pertes en hommes et en matériel, ce que démentiront les autorités de Rabat. Le 1^{er} mai, 10 prisonniers de guerre marocains seront libérés par le Front sahraoui et remis à une délégation du Comité international de la Croix Rouge, pour témoigner une nouvelle fois de sa bonne volonté unilatérale déjà manifestée par sa décision de ne pas assister au Conseil des Ministres de l'OUA.

Quelques jours après l'annonce de l'achèvement du mur de sécurité (au total 1 200 kms opérationnels) et comme pour déjouer les capacités incontournables de cet « ensemble électronique, magnétique et balistique », le Front Polisario faisait savoir que ses unités marines avaient détruit le 15 mai le terminal du port d'El Aioun; en juin il fait état de plusieurs accrochages derrière le mur, qui auraient provoqué la mort de 158 soldats marocains, informations qui sont une nouvelle fois démenties par Rabat.

En juillet une série d'attaques dans le Nord-Est du Sahara Occidental et dans les régions de Haouza, Jdiria, Amghala, et surtout deux attaques dans la zone de Dakhla menées par des assaillants venus du territoire mauritanien,

suscitent une vive tension entre la Mauritanie et le Maroc qui menace de poursuivre les sahraouis à l'intérieur de ce pays; l'Algérie fait savoir qu'elle ne restera pas indifférente, la Ligue arabe lance un appel à « la concorde » entre les deux pays, tandis que le Ministre des Affaires Etrangères de la RASD laisse planer le risque inévitable de l'élargissement de la guerre dans l'ensemble de la région. En août, et alors que le Polisario lance une série d'opérations de harcèlement contre les troupes marocaines, le Président Algérien déclare que l'union du Maghreb ne peut se faire à n'importe quel prix et notamment au mépris des droits légitimes et de la volonté du peuple sahraoui.

Tandis que le Nigéria se prononce en faveur de la participation de la RASD au 20^e sommet de l'OUA, d'importants combats ont lieu dans le Nord du Sahara occidental, aux dires mêmes des autorités marocaines. Les pertes très nombreuses des deux côtés font toujours l'objet d'estimations contradictoires... Au-delà de sa portée militaire, cette offensive n'en revêt pas moins un aspect politique non négligeable à quelques mois de la création de l'union Arabo-africaine; elle apparaît en effet comme une sorte d'avertissement aux alliés militaires du Maroc, en même temps qu'une preuve de l'entière capacité de manœuvre du Polisario en dépit de « mur » et de son aptitude à être pris en compte dans tout arrangement régional éventuel, voire, à un mois du Sommet africain, dans toute négociation directe avec le Maroc, à laquelle l'OUA pourrait conduire en échange de son désistement à y siéger.

Pressentant l'insuccès de ses démarches diplomatiques, le roi précise qu'il n'ira pas au Sommet d'Addis Abeba et que le Maroc se retirera de l'organisation africaine si la RASD est admise à la Conférence. Ce départ se confirmera sitôt après que l'OUA finira, avec l'appui déterminant du Nigéria, par admettre la RASD comme membre à part entière. Cette avancée diplomatique incontestable du Front Polisario n'altère nullement la sérénité des autorités marocaines qui demeurent fermement attachées à leurs « droits historiques » et se considèrent toujours liées par les résolutions africaines de Nairobi I et II engageant le Maroc à organiser un referendum destiné à légaliser la marocanité du Sahara.

Pour le roi, l'OUA vient d'ouvrir une « ère d'aventurisme aux conséquences imprévisibles » en acceptant en son sein une « entité fantomatique ». Il n'acceptera pas davantage de participer à la moindre négociation directe avec le Front Polisario, comme l'y inciteront les résolutions adoptées par les instances de l'ONU (Assemblée générale et Comité de Décolonisation) et comme l'y invitera expressément le Président de la RASD dans une lettre publiée à Alger. Le Souverain marocain croit davantage dans la lente mais profonde évolution du « pays réel » que son administration s'emploie à favoriser au prix d'un effort financier considérable (5,7 milliards de DH investis depuis 1976) qui a fait d'El Aïoun une capitale provinciale de 93 000 habitants (contre 15 à 20 000 en 1975) et qui tend à procurer un large confort à la plupart des Sahraouis en voie de sédentarisation.

Ce n'est certes qu'un demi-succès, dans la mesure où aucune norme n'a encore consacré cette souveraineté de fait, que le simple silence de la commu-

nauté internationale interdit de légitimer, et dans la mesure également où la persistance des attaques du Front Polisario relativise la sécurité d'un territoire que le Maroc espérait mettre totalement à l'abri, une fois achevé le mur de protection... A l'actif du bilan, et au chapitre des certitudes réconfortantes, aucune fissure n'est venue troubler l'unanimité nationale autour du Sahara, et aucune divergence interne ne s'est manifestée sur le fond ni sur les choix politiques ou diplomatiques vis-à-vis des enjeux auxquels la nation s'est trouvée confrontée.

Jean-Claude SANTUCCI*

BIBLIOGRAPHIE

Pour rédiger cette chronique intérieure, on s'est appuyé essentiellement sur la Revue de Presse du Mensuel *Grand Maghreb*, notamment les rubriques « Politique intérieure et Administration », « Economie et Société », « Conflit saharien », complétée par des informations et témoignages recueillis sur place à l'occasion d'une mission. On a consulté également, en particulier pour les parties II et III, les références bibliographiques suivantes :

II

« Spécial Législatives 1984 », *MAP Documents*, octobre 1984.

A. CLAISSE. — « Elections communales et législatives au Maroc », *AAN* 1983, Paris, CNRS, 1985 : 631-668.

M.J. « Elections : la redistribution des cartes », *Lamalif* (159), octobre 1984 : p. 8 et 9.

M.A. « L'Istiqlal et l'USFP face au pouvoir », *Al Asas* (63), novembre 1984, p. 12 et 17.

M. ROUSSET. — « Le Maroc aux urnes : continuité ou changement ? », *Grand Maghreb* (36), 24.12.84 : 55-58.

M. SEHIMI. — « Les élections législatives du 14 septembre : un nouveau clivage », *Al Asas* (63), novembre 1984.

M. SEHIMI. — « Une nouvelle bi-polarisation », *Le Message de la Nation* (51), 29/9-6/10/84 : p. 16.

Z.D. « Une nouvelle géographie politique », *Lamalif* (159), octobre 1984 : p. 8 et 9.

III

Banque du Maroc. — Rapport de l'année 1984. Rabat, 1985.

CEDIES Information. Casablanca, Année 1984.

Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 31/5, 7/6 et 14/6, 1985.

I. ABDELJALIL et Z. DAUD. — « Budget 1984 : austerité et libéralisme », *Lamalif* (156), mai-juin 1984 : 8-10.

N. AKESBI. — « Les illusions d'une politique de vérité des prix au Maroc », *Le Monde*, 20/3/84 : p. 23.

P. BALTA. — « L'état économique », *Le Monde*, 24/10/84 : p. 7.

Z. DAUD. — « La rentrée économique », *Lamalif* (158), septembre 1984.

* CRESM.

ANNEXES

I. — Chronologie

JANVIER

- 5 au 24 Incidents à Marrakech à l'occasion de manifestations de lycéens et d'étudiants qui vont s'étendre à de nombreuses villes; de violentes émeutes éclatent dans les principaux centres urbains du Nord, du Centre et du Sud du pays, provoquant de nombreuses victimes et d'importants dommages matériels. Le calme est rétabli le 24/1.
- 22 Discours télévisé du Roi à la Nation, à propos des récents troubles qui ont secoué le pays: les prix des produits de première nécessité ne seront pas augmentés.
- 24 Vaste campagne de contrôle des prix sur l'ensemble du territoire.
- 25 Premières réactions des partis d'opposition, notamment de l'USFP, après les arrestations des militants qui ont accompagné les soulèvements urbains.
- 26 Les autorités décident de lancer des programmes d'aménagement et la construction de logements sociaux, notamment à Casablanca, et de promotion de l'emploi.

FÉVRIER

- 9 au 18 Première série de procès des manifestants devant différentes instances et dans plusieurs villes.
- 27 La Mauritanie reconnaît la RASD.
- 29 *Al Ittihad Al Ichtiraqui* dresse un premier bilan des condamnations prononcées par les tribunaux à la suite des émeutes de janvier (700 personnes).

MARS

- 3 A l'occasion de la fête du Trône, le Roi accorde des remises de peine à 314 détenus.
- 4 La Haute-Volta reconnaît la RASD.

AVRIL

- 12 Procès en appel des Bahaïstes condamnés en février à des peines de prison par un tribunal de Casablanca.
- 13 A l'appel du Syndicat National de la Presse marocaine, 8 des quotidiens nationaux n'ont pas paru pour protester contre l'autorisation gouvernementale d'imprimer au Maroc le journal arabe *Al Charq, Al-Ausat* et les journaux français, *Le Figaro, l'Aurore, France Soir, et l'Equipe*.
- 18 au 26 Nouveaux procès contre les émeutiers devant les tribunaux d'Oujda et de Meknès.
- 21 au 24 Combats entre les troupes marocaines et les forces du F. POLISARIO dans la région de Zag.

- 25 Conseil des Ministres à Fès : le Roi fixe les élections législatives au 14 septembre.
- 26 Examen de la nouvelle loi de Finances.

MAI

- 1^{er} au 26 Procès en série devant les tribunaux de Marrakech, d'Oujda, Al Hoceima et Nador; Verdicts sévères contre les militants « marxistes » et les lycéens dont certains n'ont pas participé aux émeutes et ont été arrêtés après coup.
- 10 Le second « mur de sécurité » vers la frontière mauritanienne vient d'être achevé.
- 12 au 14 A Rabat, conférence biannuelle du Conseil des Communautés juives originaires du Maroc, avec la participation d'une délégation israélienne.

JUIN

- 7 La Cour d'appel de Rabat acquitte 7 des 89 personnes condamnées en mars à la suite des événements de janvier.
- 19 et 20 Accrochages dans le Sahara occidental entre les FAR et le F. POLISARIO.
- 25 Ouverture à Casablanca du procès des « 71 intégristes marocains » poursuivis pour atteinte à la sécurité de l'Etat et complot contre le Roi.

JUILLET

- 3 *Al Bayane* organe de presse du PPS est saisi pour la 2^e fois en une semaine, sans aucune justification.
- 2 au 25 Série d'attaques menées par le F. POLISARIO dans les régions du Nord, Nord-Est et Sud-Ouest du Sahara occidental.
- 15 au 17 4^e Congrès de l'USFP.
- 30 Verdict du Tribunal de Casablanca dans le procès des 71 intégristes.
- 31 Signature à Rabat d'une nouvelle convention franco-marocaine de coopération culturelle, scientifique et technique.

AOÛT

- 3 Ouverture de la campagne pour les élections aux assemblées provinciales et préfectorales du 10 août.
- 13 Signature à Oujda d'un Traité d'union d'Etats entre la Libye et le Maroc. Huit enseignants et syndicalistes de la CDT accusés d'appartenir à une association d'extrême-gauche sont condamnés à des peines de prison par la Chambre criminelle de la Cour d'Appel de Rabat.
- 20 au 22 Opérations de harcèlement du F. POLISARIO contre les FAR le long du « mur ».
- 17 au 24 Elections pour le renouvellement des Chambres Professionnelles.
- 23 au 7/9 Deux séries de remises de peine accordées par le Roi à 500 prisonniers environ, dont une majeure partie de détenus politiques.
- 26 Plusieurs prisonniers politiques condamnés en 1972 et 1977 sont libérés : parmi eux le mathématicien marxiste Sion Assidon.
- 28 et 29 Deux grévistes de la faim sont morts à Marrakech; 16 autres sont dans le coma.
- 29 et 30 Le Président Mitterrand effectue deux voyages « strictement privés » à Ifrane et à Fès.

- 31 Le roi demande à son « peuple fidèle » de s'abstenir d'abattre le mouton de l'Aïd-El-Abdha.
Référendum sur le Traité d'union avec la Libye : 99.97 % de oui.

SEPTEMBRE

- 1^{er} Ouverture de la campagne pour les élections législatives.
3 Premier bulletin de la *MAP* faisant état du mouvement de grève de la faim entamé le 4/7.
14 au 2/10 Elections aux scrutin direct et indirect de la Chambre des Représentants.
24 Reprise du mouvement des grévistes de la faim.
A. Radi, ancien ministre de la Coopération et député de l'USFP est nommé Secrétaire Général de l'Union Arabo-Africaine.

OCTOBRE

- 11 Six « islamistes » condamnés à mort entament à la prison de Kenitra une grève de la faim illimitée.
12 Ouverture de la 1^{re} session de la Nouvelle chambre des Représentants.
18 Nouveau mouvement de grève de la faim à la prison de Béni-Mellal.
13 Violents combats entre les FAR et le F. POLISARIO près de Zag.
28 Ouverture à Marrakech du 21^e Congrès de l'Union internationale des Journalistes et de la Presse de langue française.

NOVEMBRE

- 7 Interview du Roi au journal *Le Monde*, consacrée principalement aux problèmes de politique intérieure, à la question du Sahara à l'OUA, et au traité d'union avec la Libye.
12 Ouverture à Addis Abeba du 20^e Sommet de l'OUA, qui se prononce en faveur de l'admission de la RASD. Le Maroc décide de quitter l'organisation.
12 M. R. Dumas, ministre des affaires européennes, confirme la demande d'entrée du Maroc dans la CEE.
19 Présentation devant la Chambre des Représentants du projet de loi de Finances pour 1985.
20 68 recours contre les résultats des élections législatives, rejetés par la Cour Suprême du Maroc.
27 D'importants combats se déroulent au Sahara occidental près d'Hauouza.

DÉCEMBRE

- 5 360 prisonniers ont bénéficié d'une mesure de grâce royale, à l'occasion de la fête du Mouloud.

II. — Documents

A) VIE DES INSTITUTIONS

GOUVERNEMENT

Dahir n° 1-84-36 du 23 février 1984 portant nomination de M. Abdelkabar Mdaghri en qualité de ministre des Habous et des affaires islamiques. *BORM* (3725) 21/3/84.

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vue la Constitution, notamment son article 24;

Vu le dahir n° 1-83-334 du 24 safar 1404 (30 novembre 1983) portant nomination des membres du gouvernement;

Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 20 jourada I 1404 (23 février 1984) M. Abdelkabar Mdaghri est nommé ministre des Habous et des affaires islamiques.

ART. 2. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 20 jourada I 1404 (23 février 1984).

Dahir n° 1-84-121 du 26 juin 1984 modifiant le dahir n° 1-83-334 du 30 novembre 1983 portant nomination des membres du gouvernement. *BORM* (3752 bis) 2/10/84.

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 24 :

Vu le dahir n° 1-83-334 du 24 safar 1404 (30 novembre 1983) portant nomination des membres du gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 27 ramadan 1404 (27 juin 1984) sont déchargés de leurs fonctions :

- M. M'Hamed Douiri, ministre du plan, de la formation des cadres et de la formation professionnelle,
- et M. Abdelhaq Tazi, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

ART. 2. — A compter du 27 ramadan 1404 (27 juin 1984) sont nommés :

- Ministre de l'équipement, de la formation des cadres et de la formation professionnelle..... M. Mohamed KABBAJ
- Ministre du plan..... M. Abdelhaq TAZI

ART. 3. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Fès, le 26 ramadan 1404 (26 juin 1984)

B) ORGANISATION ADMINISTRATIVE

DIVISION TERRITORIALE

Décret n° 2-84-129 du 3 juillet 1984 modifiant et complétant le dahir n° 1-59-351 du 2 décembre 1959 relatif à la division administrative du Royaume. *BORM* (3740) 4/7/84.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié et complété;

Après avis conforme de la chambre constitutionnelle de la Cour suprême n° 5 du 1^{er} jourmada II 1398 (9 mai 1978),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les articles 1 (1^{er} alinéa) et 3 du dahir susvisé n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Article premier (1^{er} alinéa). — Le Royaume est divisé en deux (2) wilayas, trente-neuf (39) provinces et huit (8) préfectures, ainsi qu'en communes urbaines et rurales. »

« Article 3. — Les wilayas et préfectures visées à l'article premier sont :

— La wilaya de Rabat-Salé qui comprend les trois préfectures suivantes :

- préfecture de Rabat;
- préfecture de Salé;
- préfecture de Skhirat-Temara.

— La wilaya du Grand Casablanca qui comprend les cinq préfectures suivantes :

- préfecture de Casablanca-Anfa;
- préfecture de Ain-es-Sebâa — Hay-Mohammadi;
- préfecture d'Ain-Chock — Hay-Hassani;
- préfecture de Ben-M'Sick — Sidi-Othmane;
- préfecture de Mohammadia-Zenata. »

ART. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 4 chaoual 1404 (3 juillet 1984).

Mohammed KARIM-LAMRANI

Pour contresing :
Le ministre de l'intérieur,
Driss BASRI

C) ELECTIONS

— Elections aux Assemblées Provinciales et Préfectorales

Cf. « Rubrique Législative », *infra* p.
Pour les résultats voir ci-après;

— Elections législatives

Cf. « Rubrique Législative », *infra* p.
Pour les résultats voir AAN 1983, p. 840-841.

— Elections aux Chambres professionnelles

Cf. « Rubrique Législative », *infra* p.
Pour les résultats voir ci-après :

ASSEMBLÉES PROVINCIALES ET PRÉFECTORALES (1)

La ventilation des sièges obtenus par tendance politique, toutes listes confondues (listes dites d'alliance et listes homogènes), se présente comme suit :

	Sièges	%		Sièges	%
UC :	205	28,12	MP :	92	12,62
RNI :	124	17,01	PND :	57	7,81
PI :	109	14,95	USFP :	41	5,62
SAP :	98	13,44	MPDC :	3	0,41

Par ailleurs, la répartition de l'ensemble des voix obtenues aussi bien par les listes homogènes que par les listes dites d'alliance, se présente comme suit :

A) Listes homogènes :

	Voix	%		Voix	%
UC :	2 134	15,06	MP :	928	6,55
PI :	1 713	12,09	SAP :	703	4,96
RNI :	1 585	11,18	USFP :	530	3,74
PND :	988	6,97			

B) Listes dites d'alliance :

Voix	Pourcentage
5 590	39,45

Rappelons que les sièges obtenus lors des élections de 1977 se répartissaient comme suit :

— Indépendants : 377	— USFP : 28
— PL : 50	— MPDC : 11
— MP : 45	

CHAMBRES D'AGRICULTURE (1)

Les sièges obtenus par formation politique se répartissent comme suit :

SAP :	126 sièges, 26,47 % des voix	PI :	49 sièges, 10,29 % des voix
UC :	111 sièges, 23,31 % des voix	PND :	36 sièges, 7,56 % des voix
PM :	86 sièges, 18,06 % des voix	MPDC :	1 siège, 0,22 % des voix
RNI :	67 sièges, 14,07 % des voix		

La répartition des voix par tendance politique de l'ensemble des suffrages exprimés (825 174) se présente comme suit :

UC :	214 407, soit 25,78 %	USFP :	7 482, soit 0,90 %
SAP :	212 894, soit 25,79 %	MPDC :	1 865, soit 0,22 %

MP :	123 008, soit 14,90 %	PA :	668, soit 0,08 %
RNI :	118 071, soit 14,30 %	PDI :	473, soit 0,05 %
PI :	98 069, soit 11,88 %	PDS :	73
PND :	48 164, soit 5,83 %		

Aux élections des Chambres d'agriculture du 11 mars 1977, les 445 sièges des 25 Chambres se répartissaient comme suit :

Indép. :	367 sièges avec 86,03 % des voix	MPDC :	9 sièges avec 0,69 % des voix
MP :	52 sièges avec 11,50 % des voix	USFP :	2 sièges avec 0,11 % des voix
PI :	14 sièges avec 1,4 % des voix	PA :	1 siège avec 0,24 % des voix

(1) *Le Matin du Sahara*, 12/8/84.

(1) *Le Matin du Sahara*, 19/8/84.

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET CHAMBRES D'ARTISANAT

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

I. *Chambres de Commerce et d'Industrie*

Il y a eu au total 426 sièges qui se répartissent entre les 25 chambres de Commerce et d'Industrie du Royaume, dont 273 pour le collège du commerce et 153 pour le collège de l'Industrie.

1) *Collège Commerce*

Le nombre de listes présentées au titre du collège du commerce a atteint 346 listes dont 39 d'alliance, soit 11,27 pour cent.

Les listes homogènes sont donc au nombre de 307 (88,72 pour cent) et se répartissent entre les formations politiques, de la façon suivante :

SAP :	112 - 36,48 %	USFP :	20 - 6,51 %
PI :	64 - 20,84 %	PND :	19 - 6,18 %
UC :	41 - 13,35 %	MP :	11 - 3,58 %
RNI :	40 - 13,02 %		

La moyenne des listes par circonscription (36) est de 2,54 et de plus de 2 candidats (712) par siège (273).

2) *Collège Industrie*

Le nombre de listes présentée au titre du collège de l'industrie a atteint 102 listes dont 8 d'alliance, soit 7,84 %.

Le nombre des listes homogènes est par conséquent de 94 (92,15 %) et se présente selon la répartition suivante :

SAP :	40 - 52,12 %	MP :	6 - 6,38 %
RNI :	15 - 15,95 %	PND :	3 - 3,19 %
UC :	11 - 11,70 %	USFP :	1 - 1,06 %
PI :	8 - 8,51 %	MPDC :	1 - 1,06 %

La moyenne des listes par circonscription (67) s'établit à 1,52 et à plus d'un candidat (227) par siège (153).

II. *Chambres d'Artisanat*

Le nombre de listes présentées aux élections des Chambres d'Artisanat a atteint 136 listes dont 8 d'alliance, soit 6,61 %.

Les listes homogènes sont au nombre de 127 (93,38 %) et sont présentées par les formations politiques suivantes :

SAP :	48 - 37,79 %	PND :	9 - 7,08 %
PI :	27 - 21,25 %	MP :	8 - 6,29 %
RNI :	17 - 13,38 %	USFP :	7 - 5,51 %
UC :	11 - 8,66 %		

La moyenne des listes par circonscription (63) est de l'ordre de 2,15 et de plus de 2 candidats (579) par siège (236).

Ces élections n'ont pas connu, à proprement parler, de campagne électorale, en dehors des contacts individuels et collectifs intenses, il y a eu peu de réunions publiques. Cette forme de campagne électorale n'a trouvé que peu d'échos dans la presse.

Les taux de participation aux Chambres de Commerce et d'Industrie ont été de :

- Commerce : 55,90 %
- Industrie : 59,63 %

Pour les Chambres d'Artisanat, le taux a été de 52 %.

Après la clôture du scrutin, le dépouillement des votes pour les élections des Chambres de commerce et d'industrie et des Chambres d'artisanat a été effectué par les bureaux de vote en présence des représentants des candidats, conformément aux dispositions du dahir portant loi du 28 janvier 1977 formant statut des Chambres de commerce et d'industrie et du dahir du 18 juin 1983 formant statut des Chambres d'artisanat.

Les résultats se présentent comme suit :

Répartition des sièges

I. Chambres de Commerce et d'Industrie

1) Collège Commerce (273)

SAP :	104 sièges, 38,09 %	MP :	23 sièges, 8,42 %
UC :	63 sièges, 23,07 %	PND :	8 sièges, 2,93 %
RNI :	38 sièges, 13,91 %	USFP :	2 sièges, 0,73 %
PI :	35 sièges, 12,82 %		

2) Collège Industrie (153)

SAP :	76 sièges, 49,67 %	MP :	7 sièges, 4,57 %
RNI :	38 sièges, 24,83 %	PND :	3 sièges, 1,96 %
UC :	20 sièges, 13,07 %	MPDC :	1 siège, 0,65 %
PI :	8 sièges, 5,22 %		

II. Chambre d'Artisanat (236)

SAP :	104 sièges, 59,32 %	UC :	15 sièges, 6,35 %
PI :	36 sièges, 15,52 %	MP :	9 sièges, 3,81 %
RNI :	32 sièges, 13,55 %	PND :	4 sièges, 1,69 %

Répartition des voix obtenues

La répartition des voix obtenues par l'ensemble des listes se présente comme suit :

1) Chambre de Commerce et d'Industrie

A) Collège Commerce : suffrages exprimés : 943 932

SAP :	33.717 soit 33,72 %	PND :	3.816 soit 4,04 %
UC :	17.916 soit 18,98 %	MP :	3.326 soit 3,52 %
RNI :	9.873 soit 10,45 %	USFP :	3.041 soit 3,22 %
PI :	8.600 soit 9,11 %	Alliance :	14.107 soit 14,94 %

B) Collège Industries : suffrages exprimés : 4 515

SAP :	2.257 soit 49,98 %	PND :	27 soit 0,59 %
RNI :	669 soit 14,81 %	USFP :	11 soit 0,24 %
UC :	469 soit 10,38 %	MPDC :	5 soit 0,11 %
PI :	212 soit 4,69 %	Alliance :	797 soit 17,65 %
MP :	68 soit 1,50 %		

C) Chambre d'Artisanat : suffrages exprimés : 43 834

SAP :	17.578 soit 40,10 %	MP :	2.014 soit 4,59 %
UC :	6.315 soit 14,40 %	PND :	1.226 soit 2,79 %
RNI :	5.918 soit 13,50 %	USFP :	869 soit 1,98 %
PI :	4.455 soit 10,16 %	Alliance :	5.459 soit 12,45 %

En 1977, les 422 sièges des Chambres de commerce et d'industrie se répartissaient comme suit :

270 sièges du commerce :

SAP :	239 sièges	MPDC :	5 sièges
MP :	11 sièges	USFP :	3 sièges
PI :	10 sièges	PA :	2 sièges

152 sièges de l'Industrie :

SAP :	147 sièges	MPDC :	2 sièges
MP :	2 sièges	PI :	1 siège

Pour les Chambres d'artisanat, les élections de 1977 avaient donné les résultats suivants :

233 sièges de l'Artisanat :

SAP :	216 sièges	USFP :	1 siège
PI :	10 sièges	MPDC :	1 siège
MP :	4 sièges	PA :	1 siège

(1) *Le Matin du Sahara*, 26/8/84.

D) PARTIS POLITIQUES

**Union socialiste des forces populaires : IV^e Congrès national
(Casablanca, 13-14 et 15 juillet 1984)**

**Résumé des principales thèses contenues dans le projet de rapport :
crise de société et alternative démocratique.**

Ce document n'est ni une répétition, ni un substitut au Rapport idéologique de base adopté par le Congrès Extraordinaire en janvier 1975, rapport qui a redéfini et clarifié l'identité du Parti à travers cette équation fondamentale reliant : la Libération, la Démocratie et le Socialisme.

Se situant dans le prolongement du Rapport idéologique, ce document se présente comme une contribution destinée à mieux identifier la nature et les enjeux des mutations en cours de la société marocaine, notamment au cours des dix dernières années.

Voici les principales thèses de ce rapport :

Thèse n° 1 : La crise actuelle, par sa globalité, son ampleur, sa profondeur et sa durée, est une crise de société.

Toute démarche exclusivement sectorielle aboutirait à une vision étriquée de la réalité. Une appréhension objective de la crise ne peut se réduire à la simple dimension économique-financière, socio-démographique, politico-institutionnelle ou culturelle.

Ceci est d'autant plus vrai que les problèmes majeurs que nous vivons concernent à la fois et avec la même acuité l'emploi, la santé, l'enseignement, les institutions sociales et politiques...

Cette interdépendance organique des problèmes et difficultés souligne la globalité de la crise. Elle impose, par la force des choses, une *alternative globale*, permettant à la société marocaine de se définir sur des bases qui lui permettrait d'affronter avec succès les défis internes et externes, d'aujourd'hui et de demain.

Thèse n° 2 : Les limites, sinon l'impossibilité d'entreprendre des réformes dans le cadre des options économiques actuelles.

En effet, l'expérience économique des 25 dernières années a conduit le pays à l'impasse. Une telle situation peut être appréciée à deux niveaux :

— au niveau externe : le caractère de plus en plus hypothétique de nos rapports avec la CEE qui reste le principal débouché du Maroc, suite au néo-protectionnisme qu'elle pratique et à l'adhésion future de l'Espagne et du Portugal.

— au niveau interne : la faiblesse du marché intérieur due largement à la détérioration constante du pouvoir d'achat des masses populaires, l'inadaptation des structures de production aux besoins essentiels : sont significatives de la grande fragilité, de la vulnérabilité et de la dépendance de l'économie marocaine.

L'aggravation des disparités sociales (on recense 9 millions de « pauvres absolus » sur une population totale de 22 millions) et de disparités régionales (le dualisme Maroc utile/Maroc inutile, héritage de la période coloniale, non seulement persiste mais se renforce), la marginalisation des productions agricoles en rapport avec la sécurité alimentaire, l'absence d'une industrie fondamentale... : tous ces facteurs soulignent la gravité de la crise de structure de l'économie et la nécessité d'une révision profonde des options en vigueur.

Thèse n° 3 : Les spécificités de la dynamique du changement au Maroc.

La lutte de classe au Maroc n'est ni un dogme, ni une croyance doctrinaire. C'est une réalité qui s'explique par la nature des options économiques en vigueur.

L'évolution récente des classes sociales fait apparaître plusieurs éléments nouveaux :

1) L'émergence d'une *nouvelle fraction* de la bourgeoisie marocaine pouvant être qualifiée de « bourgeoisie bancaire », au détriment de la « bourgeoisie industrielle ».

La crise, la stagnation sinon le déclin des activités économiques, une forte propension à réaliser de grands profits en minimisant le risque, ne sont pas étrangers à l'apparition de ce phénomène qui se traduit par le « détournement » d'une partie du capital productif vers les activités de service, au sens large.

Mais cette tendance ne remet pas en cause la nature de la bourgeoisie marocaine qui reste doublement dépendante : à l'égard de l'Etat et du capital étranger.

Cette *absence d'autonomie* de la bourgeoisie marocaine explique la grande faiblesse de son influence sur la dynamique sociale au Maroc.

2) La Classe des Travailleurs

Elle a connu une évolution réelle tant sur le plan quantitatif que qualitatif :

— sur le plan quantitatif : l'augmentation du poids des jeunes et de la femme dans la population active — comme le souligne le dernier recensement de septembre 1982;

— sur le plan qualitatif : la progression nette de la salarisation, dans les années 70, et qui s'étend au secteur agricole.

La suppression de l'impôt agricole, la crise de certaines branches d'activités industrielles (automobile, industries métalliques et métallurgiques...) vont accélérer ce processus et parallèlement le renforcement de la bourgeoisie terrienne.

La gravité de la détérioration de ses conditions de vie et de la travail (baisse réelle et continue du pouvoir d'achat, licenciements...), la pesanteur qu'elle subit du fait de son

appartenance à ce « bloc difforme » que représentent les masses populaires : font que la classe des travailleurs connaît une situation très difficile qui a des répercussions sur sa combativité.

3) *La paupérisation des couches moyennes, victimes de la crise actuelle.*

L'ascension de ces couches, qui est un phénomène réel depuis l'indépendance jusqu'au milieu des années 70, a largement coïncidé avec « l'âge d'or » de l'Administration.

Le renversement de tendance peut être illustré à titre d'exemple par le chômage des cadres et des diplômés, notamment depuis le début des années 80.

Le résultat est la tendance de la société marocaine à la bipolarisation : d'un côté la classe des travailleurs et de manière générale les masses populaires, et de l'autre les nantis qui constituent une minorité.

Mais la situation de crise, l'insécurité de l'emploi, le gonflement de l'armée des marginaux dont l'expression est diffuse et difficilement maîtrisable : tous ces facteurs objectifs pèsent sur l'efficacité des luttes sociales.

La dynamique de classe étant une dynamique contradictoire, il y a des facteurs porteurs d'accélération et de maturation dont en particulier : le poids des jeunes dans la société et la nouvelle relation ville-campagne.

Les jeunes, première force démographique du pays : c'est là un constat confirmé par le recensement de 1982 (70 % de la population ont moins de 30 ans).

C'est pourquoi les problèmes de la jeunesse sont en définitive ceux de l'ensemble des masses populaires : scolarité, emploi, culture, libertés publiques et individuelles...

C'est pourquoi aussi les jeunes « descendent de plus en plus dans la rue » pour manifester leur réprobation de la politique actuelle.

Quant à la relation ville-campagne, les changements intervenus vont peser sur l'évolution de la société marocaine : 55 % de ruraux et 45 % d'urbains est une équation lourde de signification. Elle traduit l'appauvrissement du monde rural sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : concentration de la propriété foncière, exode rural, échange inégal entre la ville et la campagne...

L'un des facteurs les plus importants est le recours de plus en plus prononcé des ruraux à la ville pour s'approvisionner.

Quelle que soit l'origine de ce phénomène (monétarisation de la campagne par l'envoi de fonds de l'extérieur, diffusion d'un mode de consommation d'origine citadine, rupture de l'auto-suffisance traditionnelle de la campagne...), l'espace des luttes sociales est appelé à s'élargir à travers le nouveau type de rapports entre la ville et la campagne.

Thèse n° 4 : La décomposition des structures traditionnelles d'encadrement social.

Cette tendance est perceptible à travers :

- 1) le recul des fonctions de la famille qui était jusqu'ici le cadre naturel privilégié d'initiation et d'apprentissage de la sociabilité;
- 2) la crise de l'école qui ne touche que 60 % des jeunes scolarisables dans le primaire et 28 % dans le secondaire;
- 3) la grande faiblesse de la Sécurité Sociale qui reste un luxe, ne prenant en charge qu'une fraction très limitée des travailleurs;
- 4) la « misère » des associations culturelles et de loisirs (dont le nombre ne dépasse pas 1 500) ainsi que des maisons de jeunes (130 pour tout le Maroc);
- 5) la régression du rôle de la femme, particulièrement dans le domaine social, la société restant largement patriarcale (voir Rapport sur la situation de la femme marocaine).

Tous ces facteurs soulignent l'ampleur du *vide* créé qui représente l'une des expressions de la crise de la société marocaine.

Ce « vide social » a fortement contribué à élargir l'interventionnisme de l'Etat tendant à se substituer aux structures traditionnelles dont la fonction est l'encadrement social.

Thèse n° 5 : La crise culturelle, expression de la crise d'identité.

La culture présente un espace vital où s'affrontent de façon privilégiée deux conceptions antagoniques :

— d'un côté la culture dominante, qui est une culture conservatrice, figée, tournée vers le passé.

C'est une culture qui renforce la dépendance parce que sa capacité de produire et d'innover est quasi nulle, d'autant plus qu'elle entretient des rapports négatifs avec la culture populaire utilisée comme un objet de musée de démonstration folklorique.

— de l'autre, une culture nouvelle en voie de gestation.

Son interaction avec le mouvement progressiste et démocratique marocain, son ouverture sur les courants de pensée qui luttent pour la démocratie et le progrès social, notamment dans le monde arabe : font que cette contre culture essaie de prendre en charge les problèmes fondamentaux engendrés par les mutations de la société (la femme, la jeunesse, la campagne, le développement, le statut de l'Etat, la nature et le rôle des forces de changement...)

Ce conflit trouve sa justification dans l'absence d'une véritable démocratie culturelle, caractérisée entre autres par la tendance élitiste de l'enseignement, le monopole de la tutelle des pouvoirs publics sur toutes les organisations culturelles non gouvernementales.

Thèse n° 6 : le renforcement du rôle hégémonique de l'Etat et les limites du système de tutelle.

La question de l'Etat constitue l'un des enjeux des grandes divergences qui ont secoué le Mouvement de Libération Nationale au lendemain de l'indépendance politique et qui ont abouti à la création du Parti, il y a 25 ans.

A cet égard, l'équation politico-institutionnelle reste posée dans des termes encore plus aigus. L'Etat marocain n'est pas une entité de création récente : il présente une épaisseur historique certaine comme il n'est pas l'émanation directe de la dynamique contradictoire des classes sociales — à l'instar de la société européenne.

Sur cette base, et prenant en considération les spécificités de l'Etat marocain, le Congrès Extraordinaire du Parti a revendiqué en 1975 *la nationalisation de l'Etat* pour qu'il devienne au service du peuple et non d'une minorité.

Cependant, et depuis presque une trentaine d'années, la tendance de fond ne cesse de se traduire par le renforcement et l'élargissement du rôle hégémonique de l'Etat dans la société. Parallèlement, ce même mouvement contribue fortement à l'affaiblissement sinon à la décomposition de la *Société Civile*.

En effet, l'Etat recourt à un système particulier pour gérer la société et qui n'est autre que le *système de tutelle*.

Cette philosophie politique particulière qui est aussi un mode d'organisation des rapports entre l'Etat et les citoyens est à l'origine d'un centralisme absolu, étouffant par là toute velléité de réforme, d'initiative ou de rénovation.

La pratique du système de tutelle a renforcé le conservatisme social comme il a conduit l'Etat à devenir partie prenante dans tous les conflits.

L'expérience a montré que ses effets sont non seulement multiples mais dangereux : Nous citons à titre d'exemple :

— la paralysie du Gouvernement; Ainsi, le Conseil de Gouvernement est réduit à un cadre formel qui se trouve dans l'incapacité d'élaborer des décisions concernant la mise sur pied d'une politique cohérente, engageant le Gouvernement en tant que tel.

L'activité gouvernementale se réduit à une activité départementale, chaque ministère fonctionne en tournant le dos au voisin;

— la marginalisation des institutions représentatives, notamment du Parlement : taux d'absentéisme élevé, rendement législatif discutable, absence d'un contrôle conséquent sur le Gouvernement...

L'évolution de la formation marocaine, qui se caractérise par le renforcement de l'étatique au détriment du non étatique, présente plusieurs points de rupture, effectifs et potentiels.

La réalisation d'un nouvel équilibre sur des bases plus avancées ne peut être obtenue que par la reconnaissance du scrutin général comme source de légitimation populaire. C'est-à-dire substituer au système de tutelle actuel un système démocratique authentique.

Pour toutes ces raisons, la démocratie n'est pas pour nous une affaire de saison. C'est un choix stratégique.

Nous disons « démocratie socialiste » pour mieux souligner ce que nous voulons et montrer comment y parvenir.

Ce que nous voulons consiste à édifier une société de liberté et de solidarité que seul le socialisme par et dans la démocratie peut garantir et développer.

Comme il n'y a pas plusieurs chemins pour y parvenir, la démocratie, en tant que pratique sociale, dans son acception non bourgeoise c'est-à-dire formelle, présente l'unique voie.

Dans cette optique, la démocratie est plus qu'une conquête de classe. C'est une conquête de société.

C'est pourquoi, elle est pour nous aussi bien une tâche politique qu'une tâche sociétale.

E) REFERENDUM POUR LA RATIFICATION DU TRAITÉ D'UNION D'ETATS ENTRE LE MAROC ET LA LIBYE

Voici les résultats définitifs, pour l'ensemble du Royaume, du référendum sur le traité d'Oujda instituant l'Union arabo-africaine :

- Inscrits : 7.742.908
- Votants : 7.514.344
- Participants : 97,04 %
- Nuls : 21.700
- Exprimés : 7.492.644
- Oui : 7.490.514 soit 99,97 %
- Non : 2.130 soit 0,02 %
- Nombre de communes dans le Royaume : 858
- Nombre de provinces dans le Royaume : 47

(1) *le Matin du Sahara*, 1/9/84.

III. — Statistiques

A) QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE EN 1984

1) Evolution du PIB

Produit intérieur brut et sa ventilation par grandes branches

(en millions de dirhams)

Source : Direction de la Statistique

Prix courants	1981	1982	1983**	1984*
Administrations publiques	9.958	11.539	12.495	13.182
Agriculture, sylviculture et pêche.....	11.422	16.256	16.130	17.547
Industrie extractive	4.255	4.036	3.996	5.255
Raffinage de pétrole	1.443	1.853	1.885	2.178
Electricité et eau	1.157	1.244	1.349	1.486
Combustibles solides et pétrole brut	127	157	214	276
Industries manufacturières	13.416	14.570	15.954	17.360
Bâtiment et travaux publics.....	5.364	6.597	6.695	6.903
Transports et communications	3.429	3.982	4.478	5.685
Hébergement et restauration	1.260	1.516	1.625	1.902
Autres services non financiers	9.679	10.906	11.817	13.504
Institutions de crédit.....	1.823	2.340	2.469	3.100
Sociétés d'assurance, caisses de retraite et d'intermédiaires.....	72	81	89	102
Commerce.....	9.597	10.816	11.331	12.783
Services bancaires imputés	-1.642	-2.185	-2.270	-2.744
Droits et taxes sur importations.....	5.377	6.380	6.378	7.016
Total (PIB).....	76.737	90.088	94.635	105.535

2) Agriculture (superficie-production)

Campagne 1983-84

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

Culture	Superficie 1.000 ha	Production 1.000 Qx	Variation Production en % 83.84/82.83
Céréales d'hiver	4.059,6	34.567,8	+ 5,2
Dont :			
Blé dur	1.122,5	11.712,8	- 5,4
Blé tendre	733,3	8.182,0	+11,8
Orge	2.126,0	14.046,3	+14,4
Alpiste	4,3	33,9	-49,9
Avoine	54,7	441,4	- 0,3
Autres	18,8	151,4	-60,1
Céréales de printemps	418,0	2.930,9	+ 2,4
Dont :			
Maïs.....	383,6	2.639,6	+ 2,2
Sorgho.....	32,6	245,9	+ 3,1
Riz	1,8	45,4	+14,1
Légumineuses	443,5	2.455,5	- 13,9
Dont :			
Fèves	190,3	1.222,9	-14,0
Pois-chiches	60,2	296,6	-48,7
Petit-Pois	57,2	275,8	+24,1
Lentilles	67,5	245,3	-23,4
Autres	68,3	424,9	+29,2
Oléagineux	54,3	544,3	+15,0
Dont :			
Tournesol	29,3	190,4	+20,8
Arachides	25,0	353,9	+12,1
Cultures industrielles	74,0	33.120,1	- 1,1
Dont :			
Betteraves.....	53,1 (1)	25.254,4	- 2,4
Canne à sucre	11,3 (1)	7.750,3	+ 5,5
Coton.....	9,6	115,4	-51,8

(1) La superficie moissonnée.

3) Activité sucrière (en tonnes)

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

	1983	1984	Variation en %
Production du sucre à partir des ressources locales	430.191 R	405.867	- 5,6
Dont :			
Production à partir de la betterave	356.756 R	334.340	- 6,3
Production à partir de la canne à sucre.....	74.435	71.527	- 2,6
Importations	247.600	283.200	+ 14,4
Production du sucre raffiné			
Sucre en pains	419.414	354.449	- 15,5
Sucre en lingots et en morceaux	50.135	48.509	- 3,2
Sucre granulé	217.894	228.524	+ 4,9
Total	687.443	631.482	- 8,1
Consommation du sucre			
Sucre en pains	398.035	361.167	- 9,3
Sucre en lingots et en morceaux	49.286	49.810	+ 1,1
Sucre granulé	198.193	216.126	+ 8,5
Total	645.514	626.103	- 3,0

4) Production des minerais (en milliers de tonnes)

Sources : Direction des Mines, sauf pour les données des phosphates dont la source est l'Office Chérifien des Phosphates.

Minerais	1983	1984	Variation en %
Phosphates	19.842,3	21.353,1	+ 7,6
Plomb	138,8 R	143,9	+ 3,7
Manganèse chimique	73,5	59,1	- 19,6
Fer	173,0 R	164,2	- 5,1
Cuivre	69,5 R	63,8	- 8,2
Zinc	14,6 R	20,6	+ 41,1
Barytine	288,4 R	425,2	+ 47,4
Fluorine	60,3	65,9	+ 9,3
Antimoine.....	1,0	2,2	+ 120,0
Argiles smectiques	27,4	34,3	+ 25,2
Sel	69,8 R	62,7	- 10,2
Argent (tonnes)	87,6	67,7	- 22,7
Eaux minérales (1000 m ³)	74,8	75,4	+ 0,8

5) Production de l'énergie

Minerais	1983	1984	Variation en %
Energie électrique brute (millions kWh)	5.875,1	6.095,1	+ 3,7
Dont :			
Thermique (millions kWh)	5.394,0	5.728,7	+ 6,2
Hydraulique (million kWh)	481,1	366,4	- 23,8
Charbon (1) (1000 tonnes).....	751,0	837,5	+ 11,5
Pétrole brut (1 000 tonnes).....	17,7	16,5	- 6,8
Gaz naturel (millions m ³).....	83,2	83,0	- 0,1
Pétrole total raffiné (1000 tonnes)	4.517,8 R	4.728,0	+ 4,6
Production des deux raffineries (2) (en 1000 tonnes)			
Ordinaire	112,5 R	109,0	- 3,1
Gazoil	1.203,0 R	1 142,6	- 5,8
Super.....	230,9 R	232,7	+ 0,8
Pétrole lampant.....	68,1 R	59,5	- 12,6
Carburacteur	203,4	197,7	- 2,8
Fuel-oil	1.947,5	2.063,4	+ 6,0
Butane.....	169,7 R	176,0	+ 3,7
Propane.....	29,0 R	31,0	+ 6,9

Sources : (1) Charbonnages du Maroc.

(2) Sociétés de raffinage à savoir la SAMIR et la SCP.

6) Les Equilibres extérieurs

— Balance des paiements 1984.

(en millions de dirhams)

Source : Office des Changes

	Recettes	Dépenses	Soldes
A — Biens et services	26.909,1	43.888,3	- 16.979,2
1. Marchandises F.O.B.	19.040,7	31.443,4	- 12.402,7
2. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales.....	1.078,6	3.111,5	- 2.032,9
3. Autres transports.....	448,2	253,2	+ 195,0
4. Voyages	4.220,0	620,0	+ 3.600,0
5. Revenus des investissements.....	143,7	5.211,5	- 5.067,8
6. Transactions gouvernementales	589,5	2.669,3	- 2.079,8
7. Autres services	1.388,4	579,4	+ 809,0
B — Paiements de transfert	8.866,5	677,0	+ 8.189,5
8. Privés	8.312,7	322,7	+ 7.990,0
9. Publics	553,8	354,3	+ 199,5
COMPTE COURANT (A + B)	35.775,6	44.565,3	- 8.789,7
C — Capitaux non monétaires	11.381,8	3.166,6	+ 8.215,2
Privés	2.286,5	870,1	+ 1.416,4
10. Crédits commerciaux	1.226,6	605,3	+ 621,3
11. Prêts et investissements	677,9	264,8	+ 391,5
12. Autres	382,0	—	+ 382,0
Publics	9.095,3	2.296,5	+ 6.798,8
13. Crédits commerciaux	4.974,9	725,1	+ 4.249,8
14. Prêts en devises	4.088,7	1.433,4	+ 2.655,3
15. Prêts en dirhams	—	54,2	- 54,2
16. Autres	31,7	43,2	- 11,5
17. Engagements extérieurs	—	40,6	- 40,6
B — Recours facilités F.M.I.	1.612,2	437,5	+ 1.174,7
TOTAL	48.769,6	48 169,4	+ 600,2

— *Exportations par groupes de pays.*

Source : Office des Changes

	1983		1984	
	Millions de DH	Part du total en %	Millions de DH	Part du total en %
Groupes géographiques				
Europe.....	11.045	75,0	13.802	72,2
Afrique	556	3,8	920	4,8
Amérique	547	3,7	723	3,8
Asie	2.571	17,5	3.621	19,0
Océanie	5		44	0,2
Groupes économiques				
C.E.E.	7.691	52,2	9.669	50,6
A.E.L.E.....	582	4,0	704	3,7
O.C.D.E.	10.789	73,3	13.796	72,2
C.A.E.M.	868	5,9	1.036	5,4
Pays arabes	752	5,1	1.104	5,8
Dont :				
Pays du Maghreb	225	1,5	526	2,8

— *Importations par groupes de pays.*

Source : Office des Changes

	1983		1984	
	Millions de DH	Part du total en %	Millions de DH	Part du total en %
Groupes géographiques				
Europe.....	14.784	57,8	18.081	52,6
Afrique	520	2,0	501	1,5
Amérique	3.665	14,3	5.680	16,5
Asie	6.598	25,8	10.094	29,3
Océanie	24	0,1	40	0,1
Groupes économiques				
C.E.E.	9.716	38,0	11.276	32,8
A.E.L.E.....	998	3,9	1.367	4,0
O.C.D.E.	16.054	62,7	21.756	63,3
C.A.E.M.	2.042	8,0	2.267	6,6
Pays arabes	5.417	21,2	8.006	23,3
Dont :				
Pays du Maghreb	57	0,2	85	0,3

— Balance commerciale

Source : Office des Changes

Balance en valeur (en milliers de dirhams)				
Groupements d'utilisation	Exportations		Importations	
	1983	1984	1983	1984
Alimentation, boissons, tabacs	3.724.033	4.283.151	3.796.333	5.816.962
Energie et lubrifiants	584.143	755.829	7.028.736	8.991.783
Produits bruts	4.385.739	5.975.067	3.296.291	4.541.099
Demi-produits	3.776.826	5.130.985	4.931.589	6.494.368
Biens d'équipement	79.823	126.333	4.853.838	6.459.563
Biens de consommation	2.173.639	2.838.166	1.772.454	2.091.744
Or industriel	—	—	1.972	—
Total	14.724.203	19.109.531	25.591.213	34.395.519

Balance en poids (en milliers de tonnes)				
Groupements d'utilisation	Exportations		Importations	
	1983	1984	1983	1984
Alimentation, boissons, tabacs	1.201	1.153	2.310	3.140
Energie et lubrifiants	324	396	4.663	4.976
Produits bruts	15.169	16.422	2.099	2.221
Demi-produits	1.780	1.720	1.406	1.602
Biens d'équipement	35	5	138	171
Biens de consommation	37	38	60	60
Or industriel	—	—	—	—
Total	18.546	19.744	10.675	12.170

7) Les équilibres intérieurs

— Recettes et dépenses budgétaires

(en millions de dirhams)

Source : Office des Changes

	1983	1984	Variations en %
A. — Dépenses réalisées	30.754	33.372	+ 8,5
● Budget général.....	29.923	33.033	+ 10,4
Dont :			
— Budget de fonctionnement.....	18.062	19.022	+ 5,3
Dont :			
Personnel.....	11.630	12.080	+ 3,9
Matériel.....	4.172	4.146	— 0,6
Divers.....	2.260	2.796	+ 23,7
— Budget d'équipement.....	7.320	7.236	— 1,2
— Dette publique.....	4.541	6.775	+ 49,2
● Budget annexes.....	831	339 (1)	— 59,2
Dont :			
Fonctionnement.....	534	212	— 60,3
Investissement.....	297	127	— 57,2
	1983	1984	Variation en %
B. — Recettes réalisées	26.686	28.625	+ 7,3
● Budget général.....	25.625	28.358	+ 10,7
Dont :			
Impôts directs et taxes assimilées.....	4.511	5.230	+ 15,9
Droits de douane.....	4.453	4.714	+ 5,9
Impôts indirects.....	8.099	9.142	+ 12,8
Enregistrement et timbre.....	1.740	2.141	+ 23,0
Produits et revenus du domaine.....	58	70	+ 20,7
Monopoles et exploitations (2).....	1.320	631	— 52,2
Produits divers.....	461	640	+ 38,8
Recettes en atténuation de dépenses.....	162	11	— 93,2
Recettes exceptionnelles et Recettes d'emprunt.....	3.797	5.411	+ 42,5
Fonds de concours et recettes assimilées.....	1.019	353	— 65,4
Recettes d'ordre.....	5	15	+ 200,0
● Budgets annexes.....	1.061	267 (1)	— 74,8

(1) Non compris les dépenses et les recettes des PTT (Office National des PTT).

(2) Les produits des monopoles et exploitations et des participations financières de l'Etat sont passés au Fond du Développement Régional.

B. — Autres statistiques

1) Evolution des effectifs scolaires et universitaires au Maroc selon le niveau et le type d'enseignement

Source : Ministère de l'Education Nationale

Cycles	1982-83	1983-84	1984-85
Primaire	2.449.584	2.467.611	2.278.734
Dont :			
Public	2.377.568	2.405.735	2.200.328
Privé	72.016	61.876 (1)	78.406
Ecoles régionales d'instituteurs	7 812	5.371 (1)	3.629
Secondaire	968.150	1.045.956	1.119.688
Dont :			
Public bilingue	878.574	946.526	1.006.643
Public arabisé	6.067	5.879	5.550
Public originel.....	17.593	17.706	17.329
Privé	65.916	75.845	90.166
Universitaire (3)	82.944 (4)	99.637	119.920
Université Mohammed V	25.854	24.474	27.338
Université Hassan II	19.983	24.089	29.243
Université Mohammed Ben Abdallah.....	17.734	24.317	30.043
Université Qaraouiyne.....	3.184	3.592	4.867
Université Mohammed 1 ^{er}	6.565	9.173	10.221
Université Cadi lyad	9.624	13.992	18.208

(1) Non compris les données de 11 délégations.

(2) Fermeture de 2 écoles.

(3) Le 1^{er} et le 2^e cycles seulement.

(4) Diminution des étudiants fonctionnaires (Autorisation de poursuite des études).

2) Effectifs scolaires et universitaires au Maroc selon le niveau d'enseignement et le sexe (1)

Source : Ministère de l'Education Nationale

Cycles	1983-84	1984-85	Variation en %
Primaire	2.405.735	2.200.328	- 8,5
Dont :			
Masculin	1.501.678	1.368.230	- 8,5
Féminin	904.057	832.098	- 8,0
% F/Total	37,6	37,8	
Secondaire	970.111	1.029.522	+ 6,1
Dont :			
Masculin	590.173	625.009	+ 5,9
Féminin	379.938	404.513	+ 6,5
% F/Total	39,2	39,3	
Universitaire	99.637	119.920	+ 8,3
Dont :			
Masculin	67.988	80.251	+ 8,5
Féminin	31.649	39.669	+ 8,0
% F/Total	31,8	33,1	

(1) Non compris le privé.

3) Effectif des étudiants dans les écoles supérieures

Source : Direction de la Formation des Cadres

	82-83	83-84	84-85
Ecole Hassania des sciences de l'ingénieur	1.081	1.014	755
E.N.A. de Meknès	309	292	280
Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé.....	81	86	80
Ecole Nationale de l'Industrie Minérale	369	393	488
Ecole Nationale des Postes et des Télécommunica- tions	303	351	329 (1)
Institut National de Statistique et d'Economie Appli- quée	356	256	399 (1)
Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II	1.868	2.073	1.930 (1)
Institut Supérieur de Journalisme.....	199	173	229 (1)
Ecole Nationale d'Administration Publique	974	...	1 420
Ecole de Perfectionnement des Cadres de Kénitra ...	84	133	...
Ecole des Sciences de l'Information	227	243	303
Institut National d'Etudes Judiciaires	55	65	48
Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises	698	685	545
Institut Supérieur de Tourisme	149	148	201
Institut Royal de la Formation des Cadres de la Jeunesse et Sports	364	219	258
Institut Supérieur des Etudes Maritimes	212	227	241
Ecole Nationale d'Architecture	203	261	311
Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme.....	54	68	67
Dar El-Hadith El-Hassania	103	105	112
Centre de Formation des Techniciens de l'Aéronauti- que Civile et de la Météorologie	138	150	...
Institut National du Travail Social.....	100
Total	7.969	6.942	8.096

(1) Non compris le cycle des adjoints techniques spécialisés.

1) *Personnel enseignant selon le niveau d'enseignement, la nationalité et le sexe*
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale

	Marocains	Etrangers	Total
1983-1984 (1)			
Primaire	69.858	—	69.858
Dont :			
Hommes	46.743	—	46.743
Femmes	23.115	—	23.115
% F/Total	33,1	—	33,1
Secondaire et Technique	44.272	3.494	47.766
Dont :			
Hommes	32.103	2.023	34.126
Femmes	12.169	1.471	13.640
% F/total	27,5	42,1	28,6
Universitaire (2)	3.004	732	3.736
Dont :			
Hommes	2.428	544	2.972
Femmes	576	188	764
% F/total	19,2	25,7	20,4
1984-1985 (1)			
Primaire	76.800	—	76.800
Dont :			
Hommes	51.704	—	51.704
Femmes	25.096	—	25.096
% F/total	32,7	—	32,7
Secondaire et Technique	50.708	2.212	52.920
Dont :			
Hommes	36.311	1.244	37.555
Femmes	14.397	968	15.365
% F/total	28,4	43,8	29,0
Universitaire (2)	3.525	606	4.131
Dont :			
Hommes	2.849	447	3.296
Femmes	676	159	835
% F/total	19,2	26,2	20,2

(1) Non compris le privé.

(2) Il s'agit du personnel permanent seulement.